BnF Gallica

Nouveau Mercure galant

(1714)

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Nouveau Mercure galant (1714). 1716/07.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

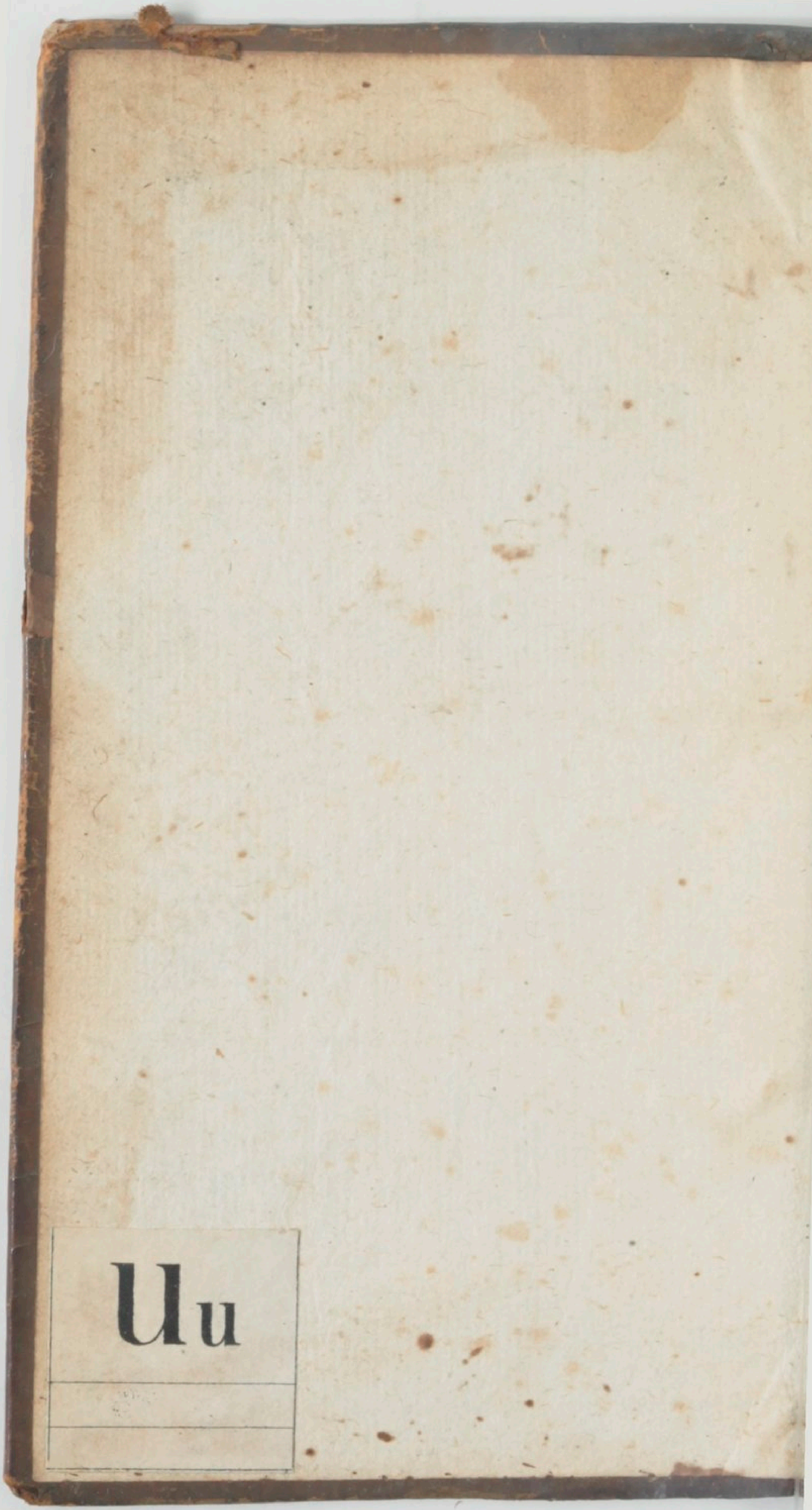
4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



Uu

(mq. S. Marich)

(567)

~~6. double~~

~~1563~~

~~562.~~

2400

Am 5201

NOUVEAU
MERCURE
GALANT.

BIBLIOTHEQUE IMPE



A PARIS,

M. DCCXVI.

Avec Privilege du Roy.

MERCURE GALANT.

Par le Sieur Le Fevre.

de Juillet
1716.

Le prix est 30. sols relié en veau, & 25. sols, broché.

A PARIS,

Chez D. Jollet, & J. Lamesle,
au bout du Pont Saint Michel,
du côté du Marché-Neuf,
au Livre Royal.

Avec Aprobation, & Privilege du Roi

MERCURE NOUVEAU

DEDIE'

A SON ALTESSE ROYALE

MONSEIGNEUR

LE DUC DE CHARTRES.

ON dit que *ce jour-là* tous les humains ſemblerent s'être donnez *le mot pour rire*; & qu'à l'exception d'une poignée de gens

ils publierent qu'ils alloient desormais joüir dans une paix profonde, & au milieu de l'abondance des charmes d'une vie tranquille.

On ajoûte que chacun porta ſes vœux ſur l'Autel, où il s'imagina trouver le Dieu qu'il ſe croyoit le plus favorable. De toutes parts, de toutes mains, l'encens fumoit; prieres, holocauſtes, victimes agréables: & loüanges immortelles à l'Auteur de noſtre felicité. Enfin tous d'une voix chantoient ces mots en l'honneur d'un ſeul.

* *Hic ames dici Pater atque*
Princeps . . .
. . . Diu que
Lætus interſis populo Quirini.

Ecoûtez Prince avec plaiſir
Un Peuple qui vous nomme
& ſon Pere & ſon Maître :
Et joüiſſez long-temps de cet
heureux loiſir
Que vos ſeules vertus peuvent
luy faire naître.

Telle, & ſi grande étoit,
dit-on, l'allegreſſe publique,
que rien dans les hiſtoires paſ-
ſées, preſentes & à venir, ne

* *Her. Od. 2. L. 1.*

luy peut estre comparé; lorsque ceux, qui par chagrin, par crainte, ou par mécontentement, n'avoient pas esté du nombre des rieurs, s'avisèrent de se disperser dans cette foule prodigieuse de peuples, & de faire parmi eux les vaticinateurs. Vous vous estes, disoient les uns, donnez tous aujourd'huy *le mot pour rire*, prenez garde d'estre obligez demain de vous le donner pour pleurer. Ce sera chose bien plaisante, & il sera beau voir un monde entier rire & pleurer ainsi alternativement.

Ce que nous vous prédiſons néanmoins arrivera.

D'autres s'y prenoient plus finement pour remplir les eſprits de défiance & de frayeur : dans les retraites les plus clandeſtines de leurs maiſons, ils compoſoient Proſe outrageante & Vers ſanglants, & de-là les ſemoient dans le monde. Leur probité connuë, diſoient-ils, leur conſcience timorée, & l'intereſt des peuples & de la Religion les forçoient de rompre le ſilence, *ad majorem Dei gloriam.* D'autres plus retenus, quoy qu'ils

ne le fuſſent certainement pas aſſez, faiſoient des Odes à peu prés de la nature de celle-cy.

ODE.

Aux maux les plus affreux le Ciel nous abandonne.
La diſcorde, la faim, la mort nous environne ;
Et les Dieux contre nous ſoulevez tant de fois,
Equitables vangeurs des crimes de la terre,
Ont frapez du Tonnere
Les peuples & les Rois.

Des rivages de l'Ebre aux
bords du Boriſtêne,
Mars a conduit ſon Char attelé
par la haine :
Les vents contagieux ont volé
ſur ſes pas,
Et ſoufflant de la mort les ſemen-
ces funeſtes,
Ont dévoré les reſtes
Echapez aux combats.

D'un Monarque puiſſant la
race fortunée
Rempliſſoit de leur nom l'Euro-
pe conſternée.
J'ay paſſé ſur la terre, ils étoient
diſparus,

Et le peuple abattu que ſa miſere étonne,
Les cherche auprés du Trône,
Et ne les trouve plus.

Peuples reconnoiſſez la main qui vous accable.
Ce n'eſt point des Deſtins l'arreſt irrevocable,
C'eſt le couroux des Dieux ; mais facile à calmer ;
Meritez d'eſtre heureux, oſez quitter le vice,
C'eſt par ce ſacrifice
Qu'on les peut deſarmer.

Rome en ſages Heros autrefois ſi fertile

Qui fut des plus grands Rois la terreur ou l'azile :
Rome fut vertueuſe & dompta l'Univers ;
Mais l'orgueïl & le luxe, enfans de la Victoire,
Du comble de la gloire
La plongerent aux fers.

Quoy verra-t-on toûjours de ces Tyrans ſerviles,
Oppreſſeurs inſolens des veuves, des pupiles,
Elever des Palais dans nos champs deſolez !
Verrons nous cimenter leurs portiques durables

Du sang des miserables
Devant eux immolez.!

Elevez dans le sein d'un infame avarice,
Leurs enfans ont succé le lait de l'injustice,
Et dans nos Tribunaux vont juger les humains!
Malheur à qui fondé sur la foible innocence,
A mis son esperance
Dans leurs indignes mains.

Des Nobles cependant l'ambition captive,
S'endort entre les bras de la molesse oisive,

Et ne porte aux combats que des
coups languiſſants :
Ceſſez, abandonnez à des mains
plus vaillantes
Ces piques trop peſantes
Pour vos bras impuiſſants.

Voyez cette beauté ſous les
yeux de ſa mere,
Elle apprend en naiſſant l'art
dangereux de plaire
Et d'irriter en nous nos funeſtes
penchants :
Son enfance previent le temps
d'eſtre coupable,
Le vice trop aimable
Inſtruit ſes premiers ans.

Bientoſt bravant les yeux de
l'époux qu'elle outrage,
Elle abandonne aux mains d'un
courtiſan volage
De ſes trompeurs appas le char-
me empoiſonneur.
Que dis-je, cet époux à qui l'Hy-
men la lie
Trafiquant l'infamie
La livre au deshonneur

Ainſi vous outragez les Dieux
& la nature.
Oh que ce n'étoit point de cette
ſource impure
Qu'on vît naiſtre des Francs, des
Scithes ſucceſſeurs,

Qui du char d'Attila détachant
la fortune,
De la cauſe commune
Furent les deffenſeurs.

Le Citoyen alors ſçavoit porter les armes,
Sa fidelle moitié qui négligeoit ſes charmes,
Pour ſon retour heureux preparoit des lauriers;
Recevoit dans ſes mains ſa cuiraſſe ſanglante,
Et ſa hache fumante
Du trépas des Guerriers.

Au travail endurci leur ſuperbe courage

Ne prodigua jamais un imbecile
hommage
A de vaines beautez qui ne les
touchoient pas,
Et d'un ſexe timide & né pour
la moleſſe,
Ils plaignoient la foibleſſe,
Et ne l'adoroient pas.

De ces ſauvages temps l'he-
roïque rudeſſe
Leur refuſoit encor la délicate
adreſſe
D'excuſer les forfaits par un
ſubtil détour:
Jamais on n'entendit leur bouche
peu ſincere

Donner

Donner à l'adultere
Le tendre nom d'amour.

Mais insensiblement l'adroite
politesse
Des cœurs effeminez souveraine
Maistresse,
Corrompit de nos mœurs l'austere
dureté,
Et du subtil mensonge emprun-
tant l'artifice,
Bientost à l'injustice
Donna l'air d'équité.

Le luxe à ses côtez marche
avec arrogance,

L'or qui naît sous ses pas s'écoule
en sa presence
Le fol orgueïl les suit compagnon
de l'erreur,
Il sappe des Etats la grandeur
Souveraine,
De leur chûte prochaine
Brillant avant-coureur.

Voila le fondement imaginaire des plaintes des derniers ; mais les plus sages & les plus éclairez de cette multitude innombrable de gens zelez pour la verité, pour la justice, & pour la gloire de leur patrie, chantoient à la loüange de

leurs Maiſtres, des Hymnes qu'aprés eux tout le monde a chantées. Ces chants, ces concerts universels avoient pour principal objet les vertus de l'Auguſte Prince, à qui le Ciel a confié le ſoin d'élever le jeune Monarque du plus riche & du plus floriſſant Royaume du monde, & celui de gouverner ſes Etats, juſqu'à ce qu'il puiſſe luy-même prendre les rênes de ſon Empire.

Mercure vit ces choſes à meſure qu'elles parurent au jour, & en Meſſager diſcret,

aprés s'eſtre emparé de toutes ces nouveautez, il choiſit celles qu'il trouva plus raiſonnables & mieux raiſonnées, il en fit un partage égal, & tant qu'elles durerent, il en dreſſa chaque Lune un petit monument. A. LA. VERITE'. pour le reſte il le flétrit, & le precipita dans un tonneau, où ſe moiſiſſent, en attendant les *Chiquanous*, qui l'exploiterent vilainement (comme il vous l'a dit le mois paſſé) pour ſa capitation, les 1997. pieces d'écritures qu'il conſerve pour eux, au grand profit de leur

Charge, & a l'acquit de ſa conſcience & de *ſes debets*. Ce que aïant entendu le Receveur, il ſe courrouça, & dit, *non par la ventre de bois, rien n'en prendray, rien n'en recevray, ainſi retournez promptement, je le vous commande, & ſur ce luy annoncez mon vouloir. Qu'il donne beaux & bons écus au Soleil, à faute de quoy ſaiſiſſez ſes talonieres, ſon petit Chapeau, & ſon caducé, & me le amenez dans la Geole. Vraiment voire, bien y retournerions*, reprirent les Beliſtres, *ſi Maiſtre François ne luy avoit appris ſa Game, &*

ſerions aiſes comme un Roy ou deux, ſi aprés nous avoir copieuſement & devotement donné des nôces de Baſché, il pouvoit au moins nous en revenir un bel écu d'or, mais pour rien n'y conſentirons, par la raiſon que rien il n'a que fermes propos de nous éconduire couraigieuſement, & peut-eſtre même mandibule à nous démancher.

Ainſi, comme il appert parce que vous venez de lire, c'eſt à la ſage reſiſtance de ces bonnes gens que Mercure doit aujourd'huy le repos qu'ils lui laiſſent, & non à d'autres.

Et c'eſt à cette heureuſe tranquillité de corps & d'eſprit que vous devrez, trés judicieux Lecteurs, toutes les varietez qui vont ſervir à remplir ce Volume.

Article tiré du Journal de Veniſe, daté du 29. May 1716.

Meſſieurs les Nobles Deputez de cette Sereniſſime Republique pour le ſervice de M. le Comte de Luſace, continuënt à ſe diſtinguer également par leurs attentions à le bien ſervir, & par le bon goût

qu'ils font éclater dans toutes les parties de plaiſir, & dans tous les feſtins, dont ils le regalent aſſez frequemment.

Le 21. de ce mois, jour de l'Aſcenſion, M. le Comte de Luſace aſſiſta à la Ceremonie des épouſailles, que le Doge fait chaque année au nom de de la Republique avec la Mer Adriatique, dont elle prétend la ſouveraine domination. Les quatres Nobles ſes Deputez lui envoyerent ce jour-là une trés belle * *Peotte* avec une livrée fort bien aſſortie

* *Eſpece de Gondoles.*

pour

pour voir cette Feſte, & le traiterent enſuite ſplendidement à dîner à * *Murano*, où l'on fit ce même jour le Cours: des Maſques en abondance en augmenterent la beauté, & ce divertiſſement fut ſuivi ſur le ſoir d'un Bal magnifique dans un Palais, que Meſſieurs les Deputez avoient eu ſoin de faire orner d'emmeublemens fort riches, & de belles illuminations. Toute la premiere Nobleſſe de cette Ville s'y trouva pour en augmenter l'éclat.

* *Fauxbourg de Veniſe.*

Le 27. on fit à M. le Comte de Luſace une ſuperbe *a Regate*. Elle a été remarquable par le grand nombre de prix, par la beauté des *b Biſſones*, & par la nouvelle & trés belle invention des deſſeins. On avoit conſtruit dix ſuperbes *Peottes* toutes dorées ou argentées; elles accompagnoient les gens deſtinez à courir le prix. M. le Comte de Luſace pour les animer en perſonne ſe mit dans une *Biſone*, reveſtuë de damas cramoiſy

a *Feſte.*

b *Eſpece de grande Barque pour la parade.*

avec force galons d'or, sur laquelle la livrée des Rameurs étoit de brocard d'or, & faisoit un assortiment merveilleux. Cette Fête se termina par ce Bal, auquel intervint la Noblesse la plus distinguée de la Ville.

Exposition du Sujet Poëtique de chaque Peotte avec les noms de Messieurs les Nobles qui les firent construire à leurs dépens pour honorer cette Fête.

Premiere Peotte de M. Nani, Deputé de la Sereniſſime Republique auprés de M. le Comte de Luſace.

Repreſentoit le Printems, ou la Déeſſe Flore ſur un Char tiré par deux Lions dans la Compagnie des Plaiſirs, qui ſe joüent avec des pots de de fleurs, & ſe récréent dans la diverſité de differents fruits de la ſaiſon.

Seconde Peotte de M. Daniel Bragadin, Deputé.

Repreſentoit la Joye conduite en triomphe entre la generoſité & la magnificence au premier degré de la Gloire, dont joüiſſent les Nymphes. Thetis & Galathée qui preſident ſur la Mer repreſentée ſur la même Peotte.

Froiſiéme Peotte de M. Aloyſio Mocenigo, Deputé.

Repreſentoit la Reine de

la Mer Adriatique, qui eſt accompagnée de toute ſa majeſté, & aſſiſe ſur un Lyon : Elle embraſſe dans cette attitude la Riviere d'Elbe ; la Renommée qui ſe trouve au-deſſus, publie avec ſa trompe la ſolemnité de ce jour d'allegreſſe ; le Pô dépeint par un Vieillard porté ſur un Cigne y rend ſon tribut à la Mer Adriatique.

Quatriéme Peotte de M. Lunardo Peſaro, Deputé.

Repreſentoit le Triomphe

de la Royale Majeſté, courtiſée par le merite & l'honneur ; il eſt guidé par la Renommée qui apprend ſes actions à la Poſterité ; il s'y trouve encore le Cheval Pegaſe arrêté par le frein de Mercure Dieu des Arts.

Cinquiéme Peotte de M. Ca. Tiepolo.

Repreſentoit un Jardin delicieux, enrichi de beaux vaſes de fleurs, de fontaines, & de quantité d'orangers.

Sixiéme Peotte de M. Ferigo Cornero.

Celle-cy a été des plus superbes, & son invention, sa grandeur, & sa richesse ont été admirées de tout le monde : Elle representoit l'Asie qui mene le Royaume de la Chine à des fêtes & des réjoüissances publiques qu'on luy prepare sur la Mer ; un grand nombre de Statuës & ses Rameurs habillez à la Chinoise, & sous des Pavillons à la mode du Pays

artiſtement travaillez, repre-
ſentoient ſon Peuple.

Septiéme Peotte de M. Almoro Grimani.

Repreſentoit la Richeſſe
guidée par la Renommée avec
ſes embelliſſemens de cou-
ronnes, ſceptres, lauriers &
d'autres ornemens de cette na-
ture dont elle eſt environnée.

Huitiéme Peotte de M. Pierre Duodo.

Repreſentoit des Arcs fa-

briquez en forme de berceau avec des fleurs & des palmes entrelassées d'une très agréable confusion.

Neuviéme Peotte de M. Girolamo Fini.

Representoit Junon Déesse de l'air, tirée sur un char par des Paons vivans; elle y paroît jalouse de Calisste, & la poursuit; mais cette Nymphe pour éviter sa rage se cache dans un bois admirablement bien representé.

Dixiéme Peotte de M. Alvisio Manin.

Repreſentoit la Reine de la Mer, avec la Renommée couronnée par le merite; cette Peotte étoit remarquable par ſon travail bien fini, par la quantité de ſes criſtaux, & les fontaines d'eau vive qu'elle jettoit de toutes parts.

La Machine où l'on donnoit les Prix.

Repreſentoit le Palais &

la Cour de Neptune ornée de quantité de criſtaux, de Statuës dorées, & de caſcades & fontaines d'eau criſtaline, qui repreſentoient les douze heures du jour. Cette Machine étoit d'une grandeur & d'une hauteur ſurprenante, & fort artiſtement travaillée.

Chacune de ces Peottes de même que la Machine, étoit garnie de trompettes, de corps de chaſſe ; & celle de Cornaro entre autres avoit 4. Trompettes avec un Timballier ; toutes les livrées répondoient à la magnificence du ſujet de chaque Peotte.

La ſeconde Fête de la Pentecoſte, c'eſt-à-dire le premier de Juin, M. Foſcari invita le Prince à ſa maiſon de Campagne ſur la Brenta, où il le traita magnifiquement en grande compagnie de la Nobleſſe la plus diſtinguée pendant deux jours: Le premier jour il fit une courſe de pluſieurs gens à cheval à la bague, avec des ſimphonies fort agréables, & des machines qu'il fit conſtruire avec bien de la dépenſe pour orner la Fête; tous les gens à cheval avoient des habits uniformes,

& les Maures masquez bien habillez tenoient la bride à tous les chevaux. Ce spectacle avoit attiré baaucoup de monde, & bien de la Noblesse qui n'étoit pas de la Fête: Le second jour il fit une chasse de plusieurs Taureaux, entre eux & avec les chiens. En un mot il n'a épargné ni peines ni dépenses pour bien divertir M. le Comte de Lusace. La maison Mocenigo lui donne la Comedie deux fois la semaine sur un Theâtre qu'elle a fait expressement bâtir; ce qui attire aussi toute la Noblesse. Les

autres jours ſont partagez entre les ſimphonies de Muſique, les Bals & les converſations.

De Rome, le 6. Juin 1716.

Le Bien-heureux Jean François Regis, Jeſuite, fût beatifié à S. Pierre le 24. du mois paſſé. La fonction s'en fit en la maniere & avec la ſolemnité accoûtumée. Les Cardinaux & Conſultateurs de la Congregation des Rites y aſſiſterent. Le Prince de Baviere s'y trouva; mais il s'en alla auſſitoſt

que la Ceremonie de la Beatification fut achevée, & n'entendit point la Messe que l'on chanta aprés immediatement.

Pour subvenir en partie aux besoins d'un nombre prodigieux de pauvres de la Campagne qui sont venus mandier en cette Ville, on donne à ceux qui sont extenuez, des billets pour estre receus à la Trinité des Pelerins où ils sont logez & nourris pendant quelques jours.

Le Pape a voulu voir le pain que les Boulangers ont ordre de faire pour faciliter la subsistance

subsistance de ces pauvres païsans, & même en goûter, & comme il luy a esté rapporté que plusieurs Boulangers non-seulement ne faisoient cuire ce pain qu'à moitié : mais encore y méloient de mauvaises choses pour en augmenter le poids, Sa Sainteté les a fait mettre en prison, & veut qu'il soient punis rigoureusement.

La vieille Princesse Panfili, mourut en cette Ville Dimanche dernier, elle estoit de la Maison Fachineti de Bologne qui se trouve entierement éteinte par sa mort, elle a laissé.

pour heritier le Prince son fils aîné, & au cas que celui-cy vienne à mourir sans enfans, elle appelle à la succession l'aîné de son autre fils le Prince saint Martin. Cependant les legs portez par le Testament sont en si grand nombre, qu'ils vont à ce qu'on prétend au-delà de ce qu'elle possedoit. Entre autres elle legue à la Connestable Colomna un petit Palais situé à Albano pour en joüir sa vie durant, plus 3000. écus d'argent comptant, & un collier de perle de la valeur de 9000. écus; à M. Al-

dourani, elle laisse le revenu d'un autre petit Palais, plus 1500. écus de comptant, & un grand poële d'argent. Les obseques de cette Princesse se sont faites à sainte Agnés avec beaucoup de pompe & de magnificence.

Ces jours passez sur les Plages de Cornéto, un Bâtiment Corsaire de 12. pieces de canon prit deux grosses barques, qui alloient à vuide charger des grains, ceux qui les conduisoient se sont sauvez, & deux Galeres du Pape ayant donné la chasse à ce Bâtiment

le joignirent vers l'Iſle de Ponza, & reprirent les Barques ; mais elles craignirent l'abordage & ſur tout le Capitaine d'une de ces Galeres appellé le Chevalier Saladini. On veut ici luy faire ſon procés, & il a déja renoncé à ſa Charge.

Lundy aprés midy, le Pape fut à l'Egliſe neuve aux premieres Veſpres de ſaint Philippes de Neri, delà aux Religieuſes de ſainte Marie Magdelaine de Pazzi, Sa Sainteté s'arrêta longtemps à parler avec une Religieuſe de ce Monaſtere, ſa niece.

M. le Patriarche Boromée qui étoit sur le point de partir pour venir ici exercer la Charge de Maistre de Chambre de Sa Sainteté, a eû ordre de cette Cour de differer son départ.

Le Cardinal Ferari a une retention d'urine qui fait apprehender pour sa vie.

Le Cardinal Paulucci, Secretaire d'Etat, est toûjours à Albani pour retablir parfaitement sa santé. Il n'ira point à Civittavechia donner la benediction à l'Armée de Mer. Le Pape l'en a dispensé, & a en-

voyé à sa place le Cardinal Patrizzi. Celui ci est parti hier pour faire cette fonction, toute la Flotte devant partir demain pour le Levant.

On dit que l'Evêque d'Oviedo accusé de Quiestisme, est parti de l'Inquisition d'Espagne, pour estre transferé à celle de Rome, & y estre examiné.

Le Cardinal Prouvaire étant sur le point de céder le Palais de sa residence au nouveau Vicaire, la maison Carpegna luy a accordé le premier appartement du Palais qu'avoit feu

le Cardinal Carpegna.

Mercredy le Prince Electoral de Baviere fut prendre le divertissement de la chasse & de la joute que la Maison Borghese luy avoit préparé à Villa Pinicana. Il y eût aussi un splendide repas & ensuite le bal qui dura presque toute la nuit. Tout cela s'est fait avec la derniere magnificence & une dépense considerable. S. A. E. n'avoit fait inviter à cette fête que cinq Princes & deux Princesses, les premiers furent les Princes de Pionbino, Justiniani, Monterano, & Chigi, &

les Princes Dom Charles Albani & Chigi. On a esté surpris de voir les Dames invitées sans leurs maris, à la reserve de la Princesse Chigi. On l'a esté aussi de ce que Madame Albani femme de Dom Charles ne s'y est point trouvée.

Le Prieuré de sainte Marie in Vialala vacant par la mort du Prieur Staicoli, a esté conferé par Sa Sainteté au Chanoine de Pretis, Auditeur du Cardinal Paulucci.

De Rome, le 13. Juin 1716.

Le Pape est en parfaite santé.

il

il intervint à la Chapelle du jour de la Pentecoſte ; & le lendemain à la Proceſſion accoûtumée. Sa Sainteté y alla à pied depuis ſaint Pierre, juſqu'à l'Egliſe du ſaint Eſprit en Saſſia accompagné du Sacré College.

Le Cardinal Patrizi eſt ici de retour de Civitavechia où il a eſté en qualité de Legat *à Latere*, pour donner la benediction à l'Armée de Mer Eccleſiaſtique. Son Eminence étoit accompagnée de pluſieurs Prelats : ſçavoir, de M. l'Auditeur de Sa Sainteté, de Meſſieurs Batteli, Banihieri,

& de Messieurs les Commissai-
res des Armées. M. Datte Gene-
ral de la Mer, qui par cette
qualité devoit estre naturelle-
ment du voyage, a eû ordre
du Pape de demeurer à Rome.
Il estoit sur le point de partir
pour Civitavechia, lors qu'il
receut cet ordre.

La ceremonie de la bene-
diction a esté précedée par des
Missions que l'on a faites vers
toutes les Troupes qui doivent
s'embarquer. Douze Jesuites
avoient esté envoyez pour cet
effet à Civitavechia. On a don-
né à chaque Bâtiment une

couronne avec des médailles *in articulo mortis*. Les susdits Prelats ont une inspection des Bâtimens, ils ont trouvé un des Vaisseaux nolisez tout à fait hors d'état de naviger, les soldats qui devoient le monter sont revenus à Rome.

Le Bâtiment Corsaire dont on a parlé dans les avis précedents, a fort endommagé la Galere que commandoit le Chevalier Saladini, dont les canonades Turques ont ruïné la poupe, le premier coup de canon ayant emporté les armes du Pape, & les chassis de la

chambre de poupe, on prétend que si l'autre Galere commandée par le Chevalier de la Motte, ne fut accouruë au secours, elle estoit en grand risque d'estre prise par ce Corsaire, cependant on continuë la procedure contre le Chevalier Saladini pour le punir de sa mauvaise manœuvre.

Les Carmes ont élû pour leur General, le Pere Cornachioli, Milanois, les Ministres d'Espagne ayant préveu cette élection, le sieur Dom Jean Diez, Agent, s'introduisit fort adroitement dans le Cha-

pitre assemblé, le Cardinal Sacripanté, Protecteur de cette Religion, l'ayant apperceu, luy declara qu'il estoit inutile qu'il fit aucune protestation, puisqu'on n'y auroit nul égard, l'Election devant estre libre, & les Couronnes ne devant point y avoir part; mais seulement les Religieux du Chapitre à qui ce droit appartenoit uniquement. L'Agent ne fit aucune réponse à ce discours & s'en alla; mais on a sceu depuis que M Molinés a protesté contre ladite Election & parce que les Religieux Espa-

gnols & Portugais ont refusé de reconnoistre ce nouveau General & vouloient s'en retourner sans lui faire hommage; le Pape leur a fait dire qu'ils prissent garde de sortir de Rome sans sa permission; & Mardy M. Ansidei fut envoyé de la part de Sa Sainteté pour obliger ces Religieux à reconnoître ce General pour leur Superieur legitime.

Mercredy matin, le Prince de Baviere fut à Frescati où il a été traité dans la Villavisconti par le Cardinal Scrottembach: le lendemain le Pape luy

fit donner un magnifique re-
pas par Don Charles Albani
dans le Palais Apoſtolique de
Caſtelgandolfe. Le départ de
Rome de ce Prince a été fixé
au 15. de ce mois, lequel jour
il eſt parti. Il veut eſtre à Flo-
rence pour la Fête de S. Jean-
Baptiſte, qui à la conſideration
de S. A. Royale, ſera ſolemni-
ſée avec plus de magnificence
qu'à l'ordinaire.

Le mal du Cardinal Ferrari
ſemble vouloir donner bonne
eſperance pour ſa gueriſon.
Sa Sainteté a envoyé offrir à
ce Cardinal le Palais Apoſto-

lique de Caſtelgandolfe pour y aller prendre l'air lorſqu'il ſera en état de ſortir.

On écrit de Novica qu'un tremblement de terre dont il y avoit eu pluſieurs ſecouſſes aſſez grandes, avoit tellement épouvanté les habitans de cette Ville, que la pluſpart étoient dans le deſſein de ſe retirer à la Campagne.

Mercredi dernier au matin, le Pape fut au Capitole voir le Salon qui étoit richement orné, & où l'on avoit élevé un trés-beau Trône pour l'Academie des beaux Arts qui ſe

tint ce jour-là. L'Abbé Lu-
chesini y prononça le Dis-
cours.

Suite des Nouvelles de Rome, du 21. Juin 1716.

Le Cardinal Altieri malade depuis quelques temps, se trouvant Dimanche fort accablé, voulut communier. Une fiévre lente qui ne le quitte point fait craindre beaucoup pour sa vie. Le S. Sacrement est exposé dans plusieurs Eglises pour le recouvrement de sa santé.

On a publié de nouvelles censures contre plusieurs Prêtres & Religieux de Palerme, qui nonobstant l'interdit ont celebré & officié publiquement dans leur Eglise.

Dans le Consistoire de Lundy dernier, l'Eglise d'Assisi fut preconisée par M. Pulmerini, suffragant de Sabine; celle de Cittadi-Castello par l'Abbé Codebo, & celle de Nocera par l'Abbé Borgia. Dans le même Consistoire le Cardinal Grimaldy opta l'ordre des Prêtres, avec le Titre de S. Sixte, & le Cardinal

Albani a laiſſé le Titre de S. Euſtache pour ôter celuy de Sainte Marie, remis par l'option du Cardinal Grimaldi.

M. Coiro, nouvel Auditeur de Rotte, Milanois, ſoûtint ſa Theſe Mardy dernier à la Chambre.

L'Eveſque d'Oviedo, venu d'Eſpagne depuis quelques jours, & conduit ici par un Inquiſiteur de Morviedo, eſt en priſon au Château S. Ange, où il reſtera à la diſpoſition de la Congregation du S. Office.

Le Cardinal Innico Caracciolo d'Averſa, a envoyé au

Cardinal Albani une piece de beau damas de 150. canes.

L'Abbé Luchesini qui prononça le Discours dans l'Academie qui fut tenuë dernierement au Capitole, a esté declaré Camerier d'honneur de Sa Sainteté, qui en lui faisant cette grace, luy a assigné vingt écus de provision par mois, & un appartement dans le Palais.

L'Ambassadeur de Portugal est ici de retour de la Sainte Maison de Lorette; on dit qu'il a laissé pour Present dans une boëte d'argent un mor-

ceau de Miniere d'or de la grosseur d'un œuf : cette rareté est estimée 800. écus.

Le Pape dernierement fit appeller le Barigel de Rome, on crût que ce pouvoit être pour luy donner ordre de passer avec toute la Sbirrerie par la place d'Espagne ; dans cette apprehension les Gardes du Palais d'Espagne demeurerent toute la nuit sous les armes, résolus de faire une décharge de toute leur mousqueterie sur les Sbirres, en cas qu'ils entrassent dans la place ; mais jusques à cette

heure ils ne ſe ſont point preſentez, & l'on n'a pû ſçavoir le veritable motif pourquoy le Pape a fait appeller le Barigel.

Lundy par ordre du grand Duc, la Croix de S. Eſtienne fut donnée au Chevalier Eroli, parent du Cardinal Sacripanté : la ceremonie s'en fit dans l'Egliſe des Religieuſes de Saint Dominique, & tous les Chevaliers de cette Religion qui ſont icy y aſſiſterent.

Le Pape avoit fait ſçavoir au Cardinal Stalli qu'il auroit bien voulu luy donner pour

ſuffragant de Sabine l'Eveſque de Cacaro qui ne ſubſiſte icy que des liberalitez de Sa Sainteté, & cela pour quatre mois ſeulement, en attendant qu'il fut pourvû de quelque autre choſe ; mais ce Cardinal craignant que cet interdit n'alla à l'infini, & deſirant d'ailleurs avoir pour ſuffragant le P. Flaminio d'Araceli ſon grand ami & confident, ſon Eminence s'eſt dit ou declarée qu'au cas que le Pape voulut en nommer un, luy comme Eveſque de Sabine, ira en perſonne adminiſtrer ledit Eveſché.

De Veniſe le 11. Juin 1716.

Le Decret paſſé il y a quelques jours dans le Pregadi pour l'aggregation pendant une année de quelques familles à la Nobleſſe Venitienne, moyennant cent mille ducats chacune, a eſté porté Lundy dans le grand Conſeil, & le beſoin que l'on a ici d'amaſſer de l'argent pour les dépenſes de la guerre, y a fait agréer ce Decret à la pluralité de 800. balles, il n'y en a eû qu'une cinquantaine de contraires.

Le

Le même jour il arriva un Courrier de Londres dépêché par l'Ambassadeur de la République ; il a apporté les offres de la mediation du Roy d'Angleterre, pour procurer la Paix entre l'Empereur, & la Republique d'une part ; & les Turcs de l'autre ; ajoûtant celle de tâcher de procurer une suspension d'armes pendant quatre mois. Ces offres ne peuvent estre que tres desavantageuses aux Venitiens dans cette conjoncture vûë l'esperance où ils estoient de la declaration de l'Empereur contre les

Turcs, & il eſt à craindre pour eux qu'ils ne reſtent ſeuls en guerre pendant cette campagne, puiſqu'elle ſera finie avant que l'on ait pû convenir d'une ſuſpenſion. Comme on traitoit Jeudy dans le Pregadi ſur les offres du Roy d'Angleterre, il y arriva un ſecond Courrier de Londres avec un plus grand détail ſur cette affaire, ainſi elle fut remiſe à un Pregadi extraordinaire qui ſe tint hier au ſoir, on ne ſçait point encore ce qui a eſté réſolu; mais on eſt perſuadé qu'il en faudra pluſieurs avant que l'on y puiſſe prendre une réſo-

lution ſtable & certaine.

M. le Chevalier Mocenigo, nommé pour paſſer ſans caractere à la Cour de Madrid, fait de grands preparatifs pour ce voyage, on doute cependant toûjours qu'il y aille, & l'on eſt ſûr que ce ne ſont que des fauſſes apparences pour voir ſi par là on pourroit engager le Roy d'Eſpagne à envoïer en Levant le ſecours qu'il a promis au Pape.

Il n'y a rien de particulier cette ſemaine ni de Dalmatie, ni de Corfou. L'on a ſeulement appris que les deux Eſ-

cadres qui estoient allées au Zante, s'y tenoient toûjours pour recevoir les auxiliaires qui doivent venir joindre la Flotte de Venise. Il y a quatre Bâtimens de Dulcigno du côté d'Ancone depuis quelques jours.

Les Corvetes fabriquées ici ne sont point encore parties, faute de Matelots.

Le Senat dépêcha hier au soir un Courrier à Vienne, au sujet de la mediation du Roy d'Angleterre.

GALANT. 69 8

De Veniſe le 19. Juin 1716.

L'on eſt fort mécontent ici de M. Tron, Ambaſſadeur de la Republique à Londres à l'occaſion des offres faites par le Roy d'Angleterre de la mediation de ce Prince pour procurer la paix entre les Turcs, & les Venitiens. On dit qu'il a fait deux fautes conſiderables, ſurtout dans la conjoncture preſente, de la Ligue entre l'Empereur, & la Republique. La premiere d'avoir accepté cette mediation avant

que d'en avoir receu l'ordre de ſes Maiſtres, & la ſeconde d'avoir fait confidence au Comte de Wolkand, Envoyé de l Empereur à Londres, du détail des conferences qu'il avoit eûës ſur ce ſujet avec les Miniſtres d'Angleterre. On pretend que pour luy marquer le reſſentiment que l'on a d'une conduite auſſi peu circonſpecte, il doit eſtre balotté demain pour un employ des plus inferieurs de ce Pays-ci.

Cependant on expedia le cinq de ce mois un Courrier à Vienne, avec ordre à M. Ger-

nani de redreſſer la fauſſe mar-
he de M. Tron, & de re-
reſenter à l'Empereur que la
Republique ne veut rien faire
que de concert avec ce Prince.
On ſouhaiteroit fort ſi cette
mediation peut réüſſir, que du
moins la Cour de Vienne eût
commencé des hoſtilitez en
Hongrie, dans l'eſperance
qu'alors la Republique trou-
veroit mieux ſon compte dans
la negotiation de la Paix.

Les Dulcignotes continuent
à courrir & à faire des priſes,
ils ont enlevé depuis peu deux
groſſes Barques Papalines, &

ils ont unis pluſieurs de leurs Galiotes pour chercher le Capitaine du Golfe qui par précaution a renforcé l'Eſcadre d'une Galere.

Les Corvetes deſtinées pour donner la chaſſe à ces Corſaires ne ſont point encore parties de ce Port faute d'équipage ſuffiſant. On devoit cependant payer hier les Commandants des trois Corvetes pour les diſpoſer à mettre à la voile.

Le feu ſe prit Jeudi dernier par un cas fortuit, à l'Arcenal de cette Ville, & y a cauſé un dommage de 10. à 1200. écus.

Suite

Suite des Nouvelles de Veniſe, du 30. Juin.

L'on a appris que les Turcs faiſoient un grand chemin à la Sayade, ſituée vis à-vis Corfou pour y faire paſſer la groſſe artillerie & les troupes deſtinées pour le Siege de Corfou: qu'il étoit arrivé ſur leur frontiere 400 mineurs avec leurs outils; & un trés grand nombre de vivandiers, qu'ils avoient dreſſé des grands magaſins du coſté de Prenaſta & de Carta, ſituez prés de l'Iſle

de Sainte Maure, que l'on y attendoit 6000. hommes pour les garder, qu'ils y faisoient construire cinquante barques plattes capables de contenir cinquante chevaux pour servir au passage de la Cavalerie dans l'Isle de Corfou, qu'ils en faisoient fabriquer 200. autres destinées pour former des Ponts pour la communication de la terre ferme dans la même Isle, & qu'enfin ils avoient deffendus sous des peines trés-severes toute sorte de commerce des vivres avec cette Isle pour y augmenter la

diſette qui y regne depuis long-temps, quoique ce commerce eut été permis juſques à preſent ſous la Banniere de France.

Permettez-moy d'interrompre icy les Nouvelles étrangeres pour commencer à vous parler d'un article qui aura plus d'une fois lieu dans ce Volume. Le rapport qu'il a avec les petites compoſitions Italiennes que je me ſuis engagé à vous propoſer tous les mois, me détermine à vous preſenter d'abord ce Sonnet

Italien, en attendant que je vous donne dans la même langue des choſes plus faciles à entendre & plus neceſſaires à lire.

SONETO.

D'al Sig. D. A. Pritelli.

Ché l'anima ſe bene in tutti equale, opera ſecundo il temperamento.

Quale in boſſo ſonoro aura gentile
Dolce mente percote j ſenſi, & alleta,

Tale in vile ſtromento, & ſtride,
& abietta
Reſta, quaſi non ſia tra ſe ſi-
mile.



A punto e l'alma, entro diſ-
corde, evile
Sogetto non tra luce, & ſta-ne-
gletta,
Ne dardi ſe puo quell' idea per-
fetta
Fatta per accidente, egra e ſer-
vile.



O profondo ſecreto? ogn' uno
a il ſoffio

Pochihanno il legno armonico, è douria
Esſer forze ſotil, quando ché dopio.

Penſo, e ſento ché il ſpirito vorria
Enfiar ſuoni celeſti, il cuor mi ſcoppio
Ché falſo intono, e non e colpa mia

M. l'Abbé Durand a traduit ce Sonnet en latin d'une maniere ſi élégante & ſi juſte, qu'il me paroît ne rien devoir à ſon original. Voici la traduction.

Quod Anima

Et si in omnibus eadem, pro diversitate organorum, Diversimodè operetur.

EPIGRAMMA ex Italo conversum.

Influat in buxum spirabilis aura canorum,
Saxa, feras, homines allicit atque Deos.
Influat hæc vilem in stipulam, tunc ipsa nec ipsa est:
Saxa, feras, homines effugat atque Deos.

Aura hominis mens est, aptæ insignita figura
Membrorum, propiis ignibus usque micat.
Quam sibi dissimilis discordent nacta figuram!
Carcere in obscuro servit, & ægra jacet.
Prob dolor! harmonia est paucis, eadem omnibus aura:
Nec satis est tantæ cognita causa rei.
Mens mea sponte quidem cælestes intonat hymnos:
Organa discordant: sentio. Quis Reus est?

Le Sonnet Italien de M. Pritelli, & cette traduction de M. l'Abbé Durant étant tombez entre les mains de M. Gabriel, de qui j'ay déja eu l'honneur de vous parler plusieurs fois, il n'a pû voir ces nouveautez étrangeres sans se laisser aller à la tentation de les mettre en nostre langue. Quelque difficile que fut l'execution de ce projet, voicy néanmoins comme il en est venu à bout.

SONNET

de M. Gabriel, Capitaine de Dragons.

Que l'ame la même dans tous les corps agit suivant la disposition des organes.

Comme le vent pousé dans
une bonne flute
Rend des sons merveilleux,
d'harmonieux accents,
Ce vent qui nous charmoit nous
choque & nous rebute,
Quand il nous rend ses sons par
de vils instrumens.

L'ame parfaite en soy, dans le
corps execute
Suivant la faculté de tous ses
ligamens,
Contre tant de deffauts, l'ame
sans cesse lute,
Mais cette ame est sujette à tous
les accidens.

Secret impenetrable, un souffle
si sublime,
Dans tout ce qu'il anime égale-
ment divin,
Rend des sons differens suivant
le corps humain.

Je veux rendre les sons du
souffle qui m'anime;

Ce ſont-là les deſirs de mon eſprit hautain,
J'y fais tous mes efforts, mais je le veux en vain.

M. Gabriel a envoyé à une fort belle Demoiſelle, ce Sonnet avec l'ingenieuſe Lettre que je vous preſente.

Lettre à Mademoiſelle C**

MADEMOISELLE,

Vous me demandez raiſon du ſiſtême du Sonnet Italien du ſieur Pritelly au ſujet de l'Ame, vous

prétendez que quoique je ne ſois pas le pere de cette penſée je l'ay adopté en la rendant dans noſtre langue, & que c'eſt à moy à la juſtifier. Je ſatisfais avec plaiſir à vos ordres; je vous avouë que l'idée m'en a paru ſublime, raiſonnable & élegamment exprimée; vous ſçavez que la langue Italienne qui ſemble eſtre celle de l'amour, a de gentilles expreſſions & difficiles à rendre avec la même grace dans la nôtre; c'eſt par cette raiſon que dans la traduction de ce Sonnet je ne me ſuis pas aſſujetti à la ſubtilité des mots pour rendre la penſée conforme à la

gravité de la Langue Françoise.

Avant que de prouver que ce sistême de l'Ame n'a rien de contraire à la Morale Chrestienne ni à la Religion, permettez moy de vous dire en sa faveur qu'il est si avantageux à votre sexe qu'il merite sa protection.

La Genese nous apprend que Dieu ayant crée l'homme de bouë, l'anima d'un soufle divin, & qu'ensuite il tira la femme du côté de l'homme ; l'homme est fait de bouë, la femme de chair, donc la femme est formée d'une matiere plus noble & plus subtile que l'homme ; par consequent

il n'eſt pas étonnant que ce ſouffle divin rende des ſons plus melodieux dans un inſtrument plus parfait. Ce n'eſt point la fade adulation d'un galand, c'eſt un témoignage que les Sçavans ont rendu au beau ſexe dans tous les temps, & nous voyons que les Dames de nos jours qui ſe ſont donné la peine d'écrire, ont penſé avec beaucoup plus de vivacité que les hommes, & rendu leurs idées dans des termes plus délicats & plus ſubtils : je ne m'étendray pas davantage ſur une ſi belle matiere ; ceux qui connoiſſent mon caractere, m'accuſeroient de partialité.

Ne vous imaginez pas, Mademoiſelle, que parce que Madame Dacier donne à Homere les attributs d'un Theologien & d'un Philoſophe, un Poëtë comme moy ait ces vertus.

Je vous declare que pour juſtifier le ſiſtême du ſieur Pritelly, touchant l'Ame, je n'approfondiray point une matiere que les plus grands Theologiens ont regardé comme au-deſſus de l'entendement humain, & reſpecté comme un myſtere. Je vous diray ſeulement que je crois que ce ſiſtême ne détruit point le libre arbitre; que par l'Ame il entend l'eſprit,

l'esprit, que les passions viennent du cœur, & que l'esprit ne sert qu'à reprimer le vicieux excés des affections outrées. Que tout au plus l'on peut croire suivant ce sistême, que si l'esprit n'y réüssit pas, ce n'est pas par insuffisance, mais par la mauvaise disposition des organes qui donnent la victoire à l'Ame sensitive sur l'esprit raisonnable.

En recherchant l'origine du mal, il y a bien moins d'inconvenient à penser qu'il vient plûtost de la mauvaise disposition des organes du corps que de l'insuffisance de l'esprit qui l'anime; il

paroît bien plus juste & raisonnable de penser que Dieu ayant créé toutes les Ames d'une même nature, laisse agir les causes secondes & les accidens naturels, que de croire qu'il les ait fait d'une valeur differente; il est plus probable que l'Ecriture parle de la constitution du corps que de la qualité de l'Ame, quand elle dit, Gaudeant bene nati. *Plus probable que Dieu ayant choisi des gens grossiers & ignares dans un âge déja avancé pour en faire ses Apostres & prêcher sa Loy, en leur donnant la science de toutes les langues & l'éloquence*

perſuaſive, a diſpoſé ſi-bien les organes de leur corps, que l'Ame ait eu la faculté d'agir ſuivant toute l'étenduë de ſon origine divine, que de croire qu'il l'ait changé ou qu'il en ait augmenié la qualité, il y a plus d'apparence que c'eſt de cette façon que la grace agit ſur les hommes pour leur ſalut, ce n'eſt pas une nouvelle lumiere qu'elle leur donne, mais elle develope de la matiere, celle qui reſide dans leur corps depuis le moment de leur naiſſance, & ce ſouffle divin rend des ſons plus ou moins harmonieux ſuivant la diſpoſition de l'inſtrument.

Insensiblement, Mademoiselle, je me suis engagé dans une matiere bien delicate ; je ne crois pas cependant avoir rien avancé de contraire à la Religion, & je vous connois un si bon esprit que je ne crains point de vous avoir donné de mauvaises impressions. Je vais tâcher de vous prouver physiquement ou metaphysiquement, que l'ame est la même dans tous les corps des hommes ; & bien que je ne sois pas mieux versé dans cette science que dans la Theologie, je vous en parlerai comme il convient à un Capitaine de Dragons, le tout pour vous sa-

tisfaire, & ſans conſequence.

Le premier homme fut animé par un ſouffle divin, c'eſt pour les Chrétiens un article de Foy, & ç'a été le ſentiment des Philoſophes Payens les plus ſages, & les mieux éclairez. Ou ce ſouffle par la generation s'eſt perpetué, & ſe perpetuëra depuis le premier homme juſqu'au dernier, ou Dieu fait à la conception de chaque homme ce qu'il a fait à la création du premier. Que la choſe ſe faſſe d'une façon ou d'une autre, l'ame émane de la divinité, & la divinité étant parfaite dans ſon tout, l'eſt dans toutes ſes parties. Mais

l'on me répondra peut-être, quoyque toutes les ames soient émanées de la divinité, les portions en peuvent être inégales dans les corps, & par consequent rendre plus ou moins de lumiere.

Si l'ame agissoit dans le corps suivant qu'elle a plus ou moins de ce souffle divin, elle seroit égale dans ses fonctions depuis la naissance de l'homme jusqu'à sa fin, quand on l'assujetit à croître avec le corps, & à decliner avec luy, on ne pourroit pas concevoir ses mutations, suivant les accidens qui surviennent au corps, outre ceux qui arrivent par des mala-

dies, par des bleſsures, qui quelquefois rendent ébeté tout-à-coup l'homme le plus ſpirituel, l'yvreſſe ôte pour un tems la raiſon à l'homme, & il l'a recouvré le lendemain; eſt-ce le corps, ou l'ame qui s'eſt enyvré. N'eſt-il pas plus raiſonnable d'attribuer tous ces deffauts au corps animal, & periſſable, qu'à l'ame immortelle.

L'homme ſage dans la force de ſon jugement penſant que ſon ame non ſeulement peut s'avilir par les accidens, mais qu'elle eſt encore dans l'abſoluë neceſſité de decliner avec l'âge, ſe donneroit avec raiſon la mort pour laiſſer

son ame dans toute sa valeur.

Quand vostre belle main touche vostre Clavecin qui est de la fabrique du meilleur Ouvrier, il rend des sons melodieux qui charment les oreilles; si par quelqu'accident une corde se relache, un plumasseau se derange; si quelqu'ordure s'y introduit, vous n'en pouvez plus tirer que des sons discords & desagréables. Viscoppia il cuore ché intonate falso, e non é vostra colpa *Consolez-vous, Mademoiselle, l'Ouvrier y remediera; & quand il l'aura rétabli il rendra les mêmes sons; si par hasard le timbre est felé, &*

que

que vous ſoyez obligé de toucher ce Clavecin défectueux ; ne penſez pas que je m'imagine parce qu'il ne rendra pas la même harmonie, que vous eſtes moins adroite, & habile ; rendez la même juſtice à mon eſprit ſi vous le trouvez quelquefois derangé par des accidens dont les charmes nous ſéduiſent, ne croyez pas pour cela qu'il ait perdu de ſa qualité.

Il eſt des accidens qui ſuſpendent pour un temps les fonctions de l'ame raiſonnable, il en eſt qui les affoibliſſent, & quelques-uns qui dérangent ſi fort les organes, qu'il n'en peut plus faire aucunes.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.

Il eſt des remedes à tous les accidens, vous concevez facilement que ces remedes operent ſur le corps & non pas ſur l'ame.

Les facultez & vertus de l'eſprit ſont des dons de la nature, ainſi que la beauté; il eſt dans les corps des beautez viſibles, & des beautez cachées, la beauté apparente charme nos yeux, & l'interne nos oreilles. Vous poſſedez, Mademoiſelle, l'un & l'autre à un tel degré, dans un âge ſi peu avancé, que ſi le Ciel favorable vous preſerve des accidens, vous ſerez un jour un prodige de la nature.

Avant que de finir je vous diray que je penſe que toutes les ames étans d'une même nature, elles ſympatiſent enſemble, & que ce que nous appellons ſympatie qui fait l'amitié, & les inclinations mutuelles, procede de la conformité des organes qui font le même effet que les inſtrumens dans un concert, quoyque de differentes eſpeces. Que les uns faſſent le deſſus, & les autres la baſſe; quand ils ſont tous bons & d'accord, ils forment une harmonie qui les enchante reciproquement, & ces inſtrumens ſe plaiſent à concerter enſemble. Une vielle & une mu-

ſette nous rejoüiſſent dans un hameau, ils nous choqueroient autant dans l'Orqueſte de l'Opera, que nous ſerions fâchez dans le hameau de voir quelques violons de l'Opera ſe mêler avec la vielle & la muſette.

Je n'ay point prétendu dans tous ces raiſonnemens entrer en lice avec les Philoſophes & Theologiens, & je ne me rends pas plus garand envers vous de ce ſyſtême de l'ame, que M. Fontenelle de celuy de la pluralité des mondes envers ſa belle Marquiſe; ce ſont des idées plaiſantes & agréables qui amuſent, & divertiſſent;

elles ſont conſolantes pour ceux qui ne ſont pas doüez d'un grand genie, & n'ont rien de deſavantageux pour ceux & pour celles qui, comme vous, en ſont ſi bien partagez.

Il ne me reſte qu'à vous prier de me faire part de vos lumieres, & vous donner la peine de mettre par écrit vos objections; je merite cette faveur de vous par ma parfaite ſoumiſſion à vos ordres, par mon eſtime, par mon reſpect, ſi mon eſprit trop borné eût pû s'exprimer avec plus d'énergie, & qu'il eût ſecondé mon zele, vous ſeriez plus contente. Cette der-

niere ſtrophe de mon Sonnet me ſervira d'excuſe.

Je veux rendre les ſons du
ſouffle qui m'anime,
Ce ſont-là les deſirs de mon
eſprit haurain,
J'y fais tous mes efforts, mais
je le veux en vain.

Suite des Nouvelles de Londres.

Copie d'une Harangue que Sa Majeſté Britannique prononça aux deux Chambres du Parlement, le 26. du mois paſſé.

Milords & Meſſieurs,

Je ne ſçaurois mettre fin à

cette ceſſion ſans vous exprimer la ſatisfaction que j'ay de la conduite de ce Parlement. Les Saintes Loix qui y ont paſſé avec tant de fermeté & de reſolution unanimes, répondront aux bonnes fins que vous avez eû de réduire l'eſprit de nos ennemis en encourageant nos amis, & d'élever le merite & la réputation de nos amis de dehors à un tel degré, que nous pouvons raiſonnablement en attendre tous les fruits d'un Gouvernement établi par un Parlement auſſi zelé que vous l'eſtes pour la proſperité de ces Royaumes & pour les intereſts

protestans de l'Europe.

Je suis assûré que ma conduite en travaillant à étouffer la Rebellion, justifie suffisamment toutes mes actions; le sang des coupables que j'ay épargné prouve assez que j'ay plûtôt desiré diminuer leur nombre en les reclamant que d'en faire de justes exemples de severité; mais je suis fâché que le nombre des graces que j'ay accordé n'ait servi qu'à encourager la faction du Prétendant, qu'à multiplier les insultes qu'on a faites à mon autorité & aux Loix du Royaume, & qu'à remplir d'une grande insolence

les esprits de ceux qui se distinguant du nombre de mes bons & fideles Sujets, ont agi avec autant d'extravagance que s'ils avoient voulu convaincre le monde, que mon inclination à la clemence ne pouvoit les soumettre à mon Gouvernement.

Messieurs de la Chambre des Communes.

Je vous remercie en mon particulier des subsides que vous m'avez donnez, quoi qu'ils soient moindres que les sommes que vous avez fixées, comme necessaires

pour le ſervice de cette année ; je ſouhaite qu'ils ſoient ſuffiſans & ſi bien menagez qu'il y en ait aſſez pour les beſoins courans juſqu'à une nouvelle ceſſion du Parlement.

Milords & Meſſieurs,

Je ſçais qu'il y a devant vous des affaires d'une grande conſequence qui ne ſont pas terminées, parce qu'il vous en eſt ſurvenu d'une nature plus preſſée, qui regardoient la Paix & la ſûreté de la Nation ; néanmoins je crois que la ſaiſon de l'année demande

que je ſuſpende vos procedures jusqu'à la prochaine ceſſion dans laquelle je ne doute point que vous ne mettiez tout en uſage pour maintenir la Paix dans ce Royaume, & pour en deraciner tous les deſordres, abus, tumultes, & débauches qui s'y ſont gliſſées, & qui ne peuvent tendre qu'à fomenter dans les eſprits d'une faction remuante & preſte à recommencer la rebellion, les projets de renverſer la Religion, les Loix & la liberté de leurs Pays.

Je ſuis obligé de partir inceſſamment pour aller viſiter mes Etats d'Allemagne, & de vous

ROS MERCURIE
laiſſer pour la Paix & ſureté de mon Royaume pendant mon abſence, mon bien aimé Fils le Prince de Galles, que je conſtituë Gardien du Royaume; & mon Lieutenant.

Cette Harangue finie, Milord Chancelier, par ordre de Sa Majeſté, dit ces mots:

Milords & Meſſieurs,

C'eſt le bon plaiſir de Sa Majeſté que ce Parlement ſoit prorogé juſqu'au 18. *d'Aouſt prochain, & qu'il s'aſſemble le* 7. *du même mois.*

A Londres 6. Juillet 1716.

Vendredy dernier il arriva des Lettres d'Irlande, qui portent que le 12. la Chambre des Communes du Parlement, resolut de communiquer à l'avenir les chefs des Bills, qu'elle voudroit porter à la Chambre des Seigneurs pour avoir leur agréement avant de les remettre aux Seigneurs Justiciers pour les envoyer à la Cour, pour faciliter à les faire passer, & depura un Membre pour faire sçavoir

leur resolution aux Seigneurs & pour leur donner une conference là dessus, ce que les Seigneurs accorderent, & le 14e. on tint cette conference, & M. Ivard un des Deputez rapporta avoir délivré aux Seigneurs dans cette conference les raisons, avec la resolution de la Chambre prise sur ce sujet. Le 15e. la Chambre reprit la consideration du rapport concernant les griefs que la Ville de Dublin a receu sous le dernier Ministere, & aprés avoir examiné l'Alderman, Surdeville, & le sieur

Aldrich qui eſtoient de ce temps-là Sherifs de ladite Ville le ſieur Jean Colduell Deputé Clerc de la Couronne dans la Cour du Banc du Roy, & le ſieur Loüis Roberts, Sergent de la Cour de l'Echiquier, on reſolut d'une commune voix de preſenter une Adreſſe aux Seigneurs Juſticiers, pour les prier de vouloir remettre la trés-humble Requeſte de la Chambre, devant S. M. afin que les originaux de la repreſentation du dernier Conſeil Privé, & le rapport des derniers Juges;

comme auſſi les autres rapports des derniers Juges, & du Conſeil de la deffunte Reine dans le cas des Aldermans & Sherifs de ladite Ville Envoyez à S. M. & qui ont eſté rapportez en Irlande, puiſſent ſervir de preuves contre les perſonnes qui les ont faits, & que la Chambre puiſſe proceder contre eux, pour les hauts crimes & malverſations dont la Chambre reconnoiſt qu'ils ſont coupables. Ce même jour on parcourut le Bill de la Milice, & on ordonna de le mettre au net, de ſorte que

que ce Bill n'eſt pas rejetté comme on a dit.

Les dernieres Lettres de Lisbonne ſont datées du 12. de ce mois, elle portent qu'on y avoit receu avis que les Corſaires de Salé avoient encore pris trois Vaiſſeaux Marchands Anglois, & deux Irlandois; que leur Amiral étoit en Mer & qu'il montoit un Vaiſſeau de 24. pieces de canon, & de 400. hommes d'équipages, & qu'un autre Corſaire de même force étoit preſt à ſortir du Port de Salé, que trois Vaiſſeaux de guerre Anglois

continuoient à croiſer ſur eux; que le jour anniverſaire de la naiſſance du Roy Georges, M. Ivorſley Envoyé de Sa Majeſté Britannique, à la Cour de Portugal, donna un grand regal à pluſieurs Marchands Anglois de Lisbonne, que ce même jour le Vaiſſeau de guerre nommé la Couronne y étoit arrivé, on croit qu'il a ordre d'aller joindre les trois Vaiſſeaux qui croiſent ſur les Corſaires, la Cour de Portugal étoit impatiente de voir revenir le Prince Don Emmanuël, qu'on attendoit à toute heure

de Paris ; on ne disoit rien du voyage du Roy, S. M. avoit fait équiper cinq Vaisseaux de guerre qu'elle envoye au secours du Pape contre les Turcs.

Le jour que les Communes envoyerent aux Seigneurs leurs repliques aux deffenses que le Comte de Strafford avoit produit contre les articles d'Accusation que la Chambre avoit exhibé contre luy, ce Seigneur fit un violent discours sur ce sujet, se plaignant que la Chambre Basse par ses pretenduës repliques qui ne con-

tenoient autre chose sinon qu'elle s'en rapportoit aux articles d'accusation, témoignoit agir par une pure animosité, & avec partialité contre luy, qu'elle étoit de concert pour cela avec le Ministere, qui continuoit dans le pernicieux dessein, qu'il avoit formé, qu'elle venoit de tirer six Membres des Communes ses parties, pour les faire monter à la Chambre des Pairs, pour estre ses Juges, dont l'un étoit son ennemi mortel; il parloit du General Cadogan; mais j'espere, dit-il,

que mon innocence paroiſtra à la tres honorable Chambre des Pairs de même qu'à toute l'Europe, & il demanda d'être jugé, il fut ſoutenu par pluſieurs Seigneurs, entre autres le Lord Travert qui fit un tres-beau diſcours dans lequel il blâma beaucoup le procedé de la Chambre Baſſe, & du Miniſtere, juſqu'à dire que la violence avec laquelle ils agiſſoient dans l'adminiſtration des affaires, cauſoit de grands murmures parmi le peuple; le Comte de Sunderland, Garde du Sceau Privé, un des plus zelez du

parti Whigt, blâma auſſi le procedé de la Chambre, & du Miniſtere, ce qui ſurprit beaucoup. Le Vicomte de Tounſend, Secretaire d'Etat, répondit à tout cela qu'il ne ſçavoit pas en quoy les peuples avoient raiſon de ſe plaindre des Miniſtres. Le Duc de Bukingham luy dit, Milord, les ſourds l'entendent, les aveugles le voyent, & les muets le diſent, & ſe remit ſur ſon ſiége, le Comte de Strafford voyant que quelques Seigneurs inſinuoient de laiſſer tomber cette affaire, & de ne

parler plus, perſiſta à demander jugement ; mais le Chancelier luy dit que cela n'étoit pas poſſible dans cette ſéance ; mais qu'à la prochaine on jugeroit ſon affaire.

On dit que M. Menziés de Caldare, jeune Gentilhomme d'environ dix neuf ans, qui a eſté trouvé coupable de haute trahiſon, mais qui fut recommandé à la Cour par les Jurez avant qu'elle luy prononçât ſa Sentence, doit avoir ſa grace. M. Dalton auſſi un des Rebelles qui a eſté condamné à la Maréchauſſée, a obtenu un

répit pour un mois, & on croit qu'il en obtiendra un pour 99. ans; plusieurs de ceux qui sont dans Newgate n'ont de répit que jusqu'à Mécredy, mais on croit qu'on leur en accordera de nouveaux.

Vendredy dernier le Lord Makintosh fut jugé à la Cour de l'Echiquier à Westminster, & fut déchargé; M. Pitcairn fut aussi jugé & trouvé coupable, & la Cour luy prononça sa Sentence de mort.

Le même jour la Chambre des Communes reçut un Messager des Seigneurs pour leur faire

faire ſçavoir qu'ils avoient agréé le Bill pour aſſurer la Paix dans les Montagnes, & dans le Nord d'Ecoſſe avec quelques changemens que la Chambre agréa aprés en avoir fait la lecture; ce Bill porte entr'autre choſe qu'on bâtira deux Citadelles, une à Perth, & l'autre à Inverneſſe; qu'on augmentera les ouvrages du Fort Guillaume, & qu'on y bâtira des caſernes pour y pouvoir tenir une plus groſſe Garniſon; qu'on fera ſix Redoutes qui contiendront 200. hommes chacune de Garni-

son, par le moyen desquelles on pourra avoir la communication de l'une à l'autre de ces Citadelles, & empêcher les Rebelles de s'assembler. Outre cela generalement, toute l'Ecosse doit estre desarmée, & il n'y aura personne qui porte jusqu'à l'épée sans une permission ; ce même jour la Chambre ayant été informée que M. Carnegie, un de ses Membres, avoit été actuellement en armes contre le Roy, rant à Perth qu'à d'autres Places, résolut d'une commune voix de presenter une

Adreſſe à S. M. pour la prier d'ordonner à ſon Procureur General de le pourſuivre.

Les Seigneurs paſſerent ce jour là le Bill pour nommer des Commiſſaires pour faire la recherche des biens confiſquez, &c.

Le Lord Polword qui a cy-devant été nommé pour aller en qualité d'Envoyé Extraordinaire à la Cour de Pruſſe, doit aller en cette qualité en celle de Dannemarck, & S. M. a nommé M. Cohitworth qui eſt à Ratiſbonne pour aller en qualité de ſon

Envoyé Extraordinaire à la Cour de Pruſſe, & le ſieur Thomas Burnet, fils du dernier Eveſque de Saliſbury pour aller en qualité de ſon Secretaire à Ratiſbonne.

Le Comte de Southerland, & le General Cadogan, ont été créez Chevaliers de S. André à la place des Comtes de Perth & de Mar, & Vendredy dernier ils receurent de la main du Roy le Cordon vert, qui eſt la marque de cette dignité.

M. Hampden a été fait un des Receveurs de l'Echiquier

à la place du Chevalier Roger Mortin, gendre du Comte de Nottingham, & on dit que le ſieur Richard Edgeomf ſera fait un des Seigneurs de la Treſorerie à la place du Lord Finch fils de ce Comte.

On parle de pluſieurs changemens. On dit que les Comtes d'Owery & d'Orkney & de Silkerk, ſeront démis de leurs Charges de Gentilshommes de la Chambre, & que ces places ſeront données aux Comtes de Weſtmorland & de Leiceſter, & au Lord Howard de Effingham.

On dit que le Comte de Portland ſera fait Duc, & le ſieur Robert Molworth, Membre de la Chambre des Communes, Vicomte d'Irlande.

Les Seigneurs Commiſſaires de la Treſorerie ont nommé le Chevalier Guillaume Fazaſzerley, Chambellan de la Ville de Londres, Receveur General de la taxe ſur les Terres pour les Villes de Londres & de Weſtminſter, & la Comté de Middleſſex pour l'année courante; il a donné des ſuretez & a reçû ſa commiſſion.

Le Capitaine Paddon, qui depuis long temps a été envoyé à la Cour de Maroc pour tâcher de faire quelque accommodement avec ces Infidelles, est rappellé de cet employ qui a été donné au Lieutenant de Roy de Gibraltar.

M. Methwin a été nommé Secretaire d'Etat à la place de M. Stanhope, & on dit qu'au retour d'Allemagne ce dernier sera mis à la place du Lord Tounsend qui sera fait Présidant du Conseil.

Samedy les Seigneurs approuverent plusieurs Bills, en-

tre autres pour obliger les Pa-
piſtes à declarer leurs noms &
leurs biens avec pluſieurs chan-
gemens, & les renvoyerent
aux Communes qui travaille-
rent quelque-temps à exami-
ner ces changemens, & ren-
voyerent cette affaire à aujour-
d'huy ; les Seigneurs envoye-
rent auſſi aux Communes un
Bill pour rendre nul un Bill
d'attenter contre le deffunt
Comte de Macclefields dont
elle fit la premiere lecture ; on
croit que demain le Roy vien-
dra au Parlement approuver
les Actes, & qu'il le proroge-

ra; on dit qu'il n'y a rien de changé pour le départ du Roy, & que ce ſera Jeudy au ſoir, ou Vendredy que S. M. partira.

Aujourd'huy quatre des nouveaux Pairs ont été introduits dans la Chambre des Seigneurs en la maniere uſitée, ſçavoir, le Lord Conningſby par le titre de Baron de Conningſby, le General Cadogan par le titre de Baron de Reading, M Nieuport par le titre de Baron de Torrington, & le Chevalier Robert Maſham par le titre de Baron de Rumney.

Les Communes ont agréé les changemens que les Seigneurs ont faits au Bill pour obliger les Papistes à enregistrer leurs noms, &c. & elles ont fait la seconde lecture du Bill pour annuller le Bill d'attenter contre le deffunt Comte de Macclesfields. On ne doute pas que le Roy ne se rende demain dans la Chambre des Seigneurs, mais on croit que S. M. ne partira que Lundy.

Si j'ay jamais eû quelque chose de bien interessant à

ous conter, c'eſt ce que vous
llez lire.

Le 23. du mois paſſé vers
es deux heures aprés midy,
un bruit épouventable allarma
tout Paris. La Renommée en
pleurs (s'il m'eſt permis de
me ſervir de cette figure) an-
nonça preſque en un même
inſtant, à tous les Habitans
de cette grande Ville, l'ef-
frayante nouvelle de la maladie
de M. le Duc. Les grands, les
petits, le peuple, tout le mon-
de enfin accoûrut en foule au
Fauxbourg S. Germain où eſt
l'Hôtel de ce Prince. Le deſtin

de tant de gens parut avec tant d'éclat attaché à les jours, que la consternation se répandant dans tous les cœurs, l'amour fut si puissant, ou l'allarme fut telle, qu'il sembla que jamais peril ne pouvoit estre plus grand.

Ces temoignages glorieux & publics de l'affection qui lie ce peuple à ce Prince, ne peuvent estre comparez qu'aux soins continuels, aux veilles, aux vœux & aux larmes de toute sa famille. Son Ayeule, sa Mere, son Epouse ne l'abandonnent pas un mo-

nent, la fiévre qui le consume, es transports qu'elle luy cause, a petite verole qui se declare ne sont pas des obstacles suffi- sant pour ôter à Monsieur, le Comte de Charolois son frere, & aux jeunes Princesses ses sœurs, la resolution de le voir. Leur jeunesse & leur beauté sont en cette occasion à l'é- preuve du mauvais air ; & la crainte de la contagion n'est pour elles qu'un prétexte fri- vole dont la tendresse du sang n'admet point les raisons. En vain il prie, il exige, il com- mande qu'on les éloigne,

elles ont fait vœu de luy desobéïr pour tout le temps de sa maladie.

Cependant les Parisiens ennuyez de la lenteur des remedes ordinaires, vont à toutes les Eglises, invoquer tous les Saints, pour obtenir de Dieu la guerison de ce Prince. Au bout de quinze jours leurs vœux sont exaucez, & & une heureuse convalescence leur promet l'entier rétablissement de sa santé. Enfin le 8. de ce mois on fut, grace au Ciel, delivré de toute apprehension pour luy; le 9. le

10. le 11. & le 12. il se porta tous les jours de mieux en mieux, & le 13. il partit vers les trois heures aprés midy de cette Ville pour aller prendre l'air à Chantilly. La joye & les exclamations d'un nombre infini de gens qui le virent passer dans les ruës de Paris, sont inexprimables. Le chemin de Paris à Chantilly fut rempli de monde; les habitans de Luzarches se mirent sous les armes, & allerent une demie lieuë au-devant de Son Alteſſe Sereniſſime : les Chanoines de cette Ville le com-

plimenterent sur le retour de sa santé, la Ville en fit de même par un de ses principaux Officiers, & tous allerent en actions de graces, chanter le *Te Deum*. Ces marques de zele & de pieté furent suivies le même soir d'un Feu d'artifice public, de Feux aux portes de chaque particulier, & de toutes les autres démonstrations de joye. Tous les Bourgs & Villages depuis Paris jusqu'à Chantilly imiterent les habitans de Luzarches. Je ne vous entretiendray point de ce qu'ont fait pour le même

me ſujet les principaux domeſ-
tiques de ce Prince. Leur in-
tereſt & le bonheur d'eſtre at-
tachez à un tel Maiſtre, ré-
pondent aſſez d'eux, pour don-
ner lieu de croire que leur con-
tentement n'a point eu de
bornes.

Les Peres Cordeliers du grand Convent, & tout le Clergé de l'Egliſe de S. Sulpice en ont chanté des grandes Meſſes, & le *Te Deum* en muſique.

Monſieur le Duc a répon-
du par d'éclatantes generoſitez
à un grand nombre de ceux

qui luy ont marqué la joye qu'ils ont du rétabliſſement de ſa ſanté.

Mrs Sylva, du Moulin, & Helvetius le fils, ont gouverné Monſieur le Duc pendant ſa maladie.

Enfin je le repete tant de perſonnes differentes ont fait éclater publiquement la joye qu'elles avoient de voir ce Prince échappé d'un ſi grand danger, qu'il m'eſt impoſſible de faire ſeparément l'éloge de leur zele; M. de Sarobert Capitaine des Chaſſes de Chantilly eſt le ſeul que je détache

de cette multitude infinie de gens charmez du salut de Monsieur le Duc, pour vous donner un leger détail des principales circonstances de la fête magnifique dont il a régalé Son Alteſſe Sereniſſime, les Princeſſes, les Princes du Sang, & les Dames & Seigneurs de sa Cour.

Un Dimanche 19. de ce mois à trois heures aprés midy, une salve de trente coups de canon donna le signal pour le commencement de cette fête. Aussitost plusieurs fontaines de vin jaillissantes placées

à une égale distance vis à-vis la maison de M. de Sarobert, coulerent au gré & au grand contentement de tous les assistans habitans du lieu & de plusieurs lieuës à la ronde. Ces aimables & intarrissables fontaines se livrerent de si bonne grace, & avec un si grand épanchement de cœur, qu'il fut facile à tous buveurs de tout sexe & de tout âge d'en approcher, & de s'y desalterer sans peine. Un peu plus loin sur un verd gazon que plusieurs grands arbres rafraichissoient & couvroient

ſans ceſſe de leur ombre, étoient des tables accablées du poids des viandes dont elles étoient chargées, où chacun alloit à ſon aiſe chercher dequoy s'exciter à boire. Enfin pour reſultat de cette premiere entrée imaginez vous voir Charlotte & Lucas, Claudine & Mathurin, aprés s'être amplement bourré la bedaine, remplir leurs poches des ſucculents débris des pieces qui ont rebuté leur appetit, & delà aller innocemment ſur l'herbette, batifoler, chanter, & dormir enſemble. Cette ébau-

che des plaiſirs de la vie champêtre, eſt une legere peinture de ce que faiſoit tout ce peuple qui prenoit de cette façon ſa part de cette fête.

D'un autre coſté ſur la terraſſe des petites caſcades du jardin de Chantilly étoient deux orqueſtes remplis de Joüeurs d'inſtruments occupez à faire danſer tous ceux & celles à qui la danſe plaiſoit. Les Princes & Princeſſes qui étoient allez ce jourlà prendre le plaiſir de la chaſſe du Cerf, honorerent à leur retour, le Bal, de leur preſen-

ce. Leurs Alteſſes Sereniſſimes danſerent, & aprés elles les Seigneurs & Dames de leur Cour. Madame la Ducheſſe la jeune, fit dans ce Bal une action fort ſinguliere. Elle apperceut dans le nombre des ſpectateurs un bon vieux Payſan, *grands yeux ouverts, bouche beauté*, l'extaſe où elle le vit, lui parut digne de quelque récompenſe. Auſſi ne balança-t-elle pas à luy donner ſur le champ la plus belle marque de diſtinction qu'un mortel puiſſe recevoir d'une grande & genereuſe Princeſſe comme

elle. Elle luy donna la main, & luy dit qu'elle vouloit danſer avec luy. Le bon homme ému de joye, de crainte, de confuſion & de reconnoiſſance, la receut de ſon mieux, danſa de même, & finit par des actions de graces & des reverences qui dureroient peut-eſtre encore, ſi un preſent de belles & bonnes eſpeces d'argent, ajoûté à tant d'honneurs, n'avoit été le ſceau glorieux de ſa bonne fortune.

Le Bal finit à neuf heures, & fut ſuivi d'un ſpectacle, non

non moins digne de curiosité.
Sous une tente d'une grandeur prodigieuse, & ornée d'une feüillée faite avec tout l'art imaginable, étoient deux tables de vingt-quatre couverts chacune, elles furent occupées par la Noblesse, & servies avec toute l'abondance & toute la délicatesse possibles. Je ne vous parle point des illuminations capables de faire honte à la lumiere du jour, s'il fut venu lutter de clarté contre elles; je supprime aussi de ce recit tout ce qui fut de l'office des Simphonistes pen-

dant ce repas; toutes ces choſes ſont des circonſtances ordinaires, auſquelles tout Lecteur ſupplée, il n'a pas même beſoin qu'on lui diſe qu'un grand nombre de petites tables dreſſées en differens endroits du voiſinage des grandes, leur ſervirent de troupes auxiliaires pour la multitude & la commodité des Convives. Mais il convient de luy apprendre que M. de Sarobert ayant à haute voix porté à toute l'aſſemblée, la ſanté de Monſieur le Duc, tout le monde ſe leva le verre à

la main, & y répondit avec acclamation au bruit d'une ſalve de toute l'artillerie. Cette ſanté fut ſuivie de celles de Madame la Princeſſe, de Meſdames les Ducheſſes, & des Princes & Princeſſes freres & ſœurs de Monſieur le Duc. Leurs Alteſſes furent curieuſes de voir ce ſplendide regal & elles ſe ſatisfirent. A minuit il finit pour amener un autre genre de divertiſſement. Vingt coups de canon ſervirent alors de ſignal pour l'execution d'un nouveau deſſein: on ne les eût pas plûtôt tiré, qu'on vit ſur

l'eau du foſſé du Château un édifice tout en feu.

Un Hiſtorien plus propre aux détails que moy, vous conteroit icy juſqu'aux moindres circonſtances de ce ſpectacle. S'il ne ſçavoit pas au juſte le nombre & la forme des Emblêmes qui ſervirent d'ornement à ce feu d'artifice, il y ſuppléroit par des deviſes de ſon imagination ; les fuſées, les boëtes, les petards, les feux gregeois & les ſerpentaux, tout paſſeroit par ſon examen, & l'Artificier luy-même trouveroit, comme de raiſon, ſon

éloge dans ſon recit, mais il n'eſt pas dans l'uſage d'être ſi exact, & il ſe contente de vous dire que ce feu qui fut magnifique, fut parfaitement executé. Maintenant. *Dic mihi, Muſa, virum.* C'eſt icy, ô Apollon, mon tres cher & tres-honoré frere aîné, que j'ay beſoin de cette ſainte fureur, de ces enthouſiaſmes divins dont vous rechauffez ſi ſouvent la tiedeur de vos nourriſſons. Faites pour moi plus que pour eux, toutes les Loix divines & humaines, les liens du ſang, & mon amour pour vous vous

y engagent. Sans vous, ſans vôtre ſecours, mon éloquence va devenir un langage inepte, & ſi vous ne vous uniſſez à nos diſertes ſœurs pour me dicter ce que je dois écrire, vous allez, mon cher frere, me reduire à la honteuſe neceſſité d'abandonner la plume.

Animo, courage, Phœbus, courage, mon amy. Je commence à ſentir le feu de cette ardeur divine dont vous animez ces grands hommes à qui vous confiez le ſoin glorieux d'immortaliſer les Heros. Je ſuis hors de moy! je brule! &

je vais chanter.

Peu de moments avant que l'Amante de Cephale vint annoncer au monde le retour du jour, on entendit dans le Château de Chantilly de nouveaux concerts. Qu'eſt-ce, dirent les mortels heureux que Morphée n'avoit pas encore livré au ſilence & aux ſonges, quel eſt ce bruit charmant qui frappe nos oreilles ? Echo, la plaintive Echo, ne ſe laſſe-t-elle pas de repeter les aimables ſons dont a retenti ce delicieux ſéjour depuis la derniere fois que le Soleil a achevé ſa carriere pour

ſe precipiter dans l'onde? Veut-elle juſqu'à ſon retour nous felliciter encore ſur le bonheur qui nous enchante. Ecoutons?

Cependant s'avance dans un ordre admirable, ſous les auſpices de Diane, & à la clarté des flambeaux, une troupe de jeunes & charmantes Nayades, tenant chacune d'une main leur aimable Faune, & de l'autre une guirlande de fleurs : à leur tête marchoit un mortel auſſi rare qu'ingenieux, & à qui ces tendres Amants avoient confié le ſoin de leur enfance. Tous le che-

riſſoient & l'appelloient avec reſpect leur bien aimé *Magiſter*. Il portoit à ſa main auſſi gravement que ſi ç'eût été un ſceptre, la redoutable marque de ſa dignité, je veux dire ce terrible inſtrument qui ſert à vanger les Maiſtres des fautes de leurs Eleves. La ſimplicité de ſes veſtemens ne nuiſoit nullement à ſa qualité: & ſon air doux & riant ne déconcertoit point ſa modeſte ſeverité. Enfin ſuivi d'une douzaine d'aimables diſciples, de l'un & de l'autre ſexe, marchant deux à deux, dont le plus jeune avoit

quinze ans, & le plus vieux dix huit ans, escorté à l'arriere garde d'une troupe d'excellents Joüeurs d'instrumens, il se rendit de la maison du Curé au Chasteau de Chantilly.

On ne l'eût pas plustost annoncé, que Monsieur le Duc voulut le recevoir luy même à la teste de toute sa Cour. *Subito* le Magister luy fit son compliment assaisonné de remarques si magistrales, qu'elles firent à plus d'une reprise, éclatter de rire toute l'assemblée; & aprés avoir longtemps parlé à propos, toû-

jours par impromptu, il chanta ces paroles, sur l'air, *Vivons comme le Voisin vit.*

De Chantilly le Magister,
Autrement dit le Maître,
Dit que le Prince est Magis-ter
Que Messieurs ses Ancestres.

En voicy la preuve, ajoûta-t-il.

A la chaße il sonne du Cor,
Il est Prince à la Ville,
Dans les Conseils c'est un Nestor,
A Fribourg un Achille,

Tout cela, continua-t-il, n'est rien sans les qualitez du cœur.

Il fait des autres le bonheur,
Il ne songe qu'à plaire,
Et quoy qu'il soit fort grand Seigneur,
Il est amy sincere.

Ces couplets furent chantez accompagnez de violons & de chorus de deux en deux Vers. En voicy d'autres, dit-il encore, sur l'air, *Tout cela m'est indifferent*, quoy que cecy ne le soit point du tout.

Aux Champs, à la Ville,
à la Cour,
Tout chante à l'envi le retour
De la santé de vostre Alteſſe.
Ainſi le Peuple Grec ravi

Pouſſa de grands cris d'allegreſſe,
Quand Alexandre fut gueri.

Il finit par ce couplet, ſur l'air de *Joconde.*

Quel charmant ſéjour j'apperçoy,
C'eſt dans ces lieux qu'habite
Du fameux vainqueur de Rocroy
La Nimphe favorite :
Ce Heros la gloire des Lys
En eſt encore le Maître,
Dans ſon arriere Petit Fils
Nous le voyons renaître.

Ce couplet eſt de la compoſition de M. le Curé de Liancourt.

Tout cela fut ſuivi de mille amitiez pour le Magiſter. Mrs les Comtes d'Uſés, le Marquis de Laſſey, le Chevalier de Luynes, les Abbez de Turmeny & de Broglio, & tous les Officiers de leurs Alteſſes Sereniſſimes allerent l'embraſſer. Alors pour finir de bonne grace comme il avoit commencé, il mit toute ſa troupe en mouvement, les violons joüerent toute ſorte de danſes, & il fut danſé tant qu'à des Nôces.

Si vous n'eſtes pas contents de cette petite deſcription, ce

n'eſt pas ma faute Je vous ré-
ponds d'avance que vous ne
trouverez pas moins dequoy
vous amuſer dans l'article ſui-
vant.

SONGE.

Damon, qu'une amitié ſincere
Intereſſ dans mes malheurs,
Qui ſouvent de mes triſtes pleurs
Cherche à tarir la ſource amere,
Ne viens plus par de vains diſ-
cours
M'engager à quitter Corine.
Plus que jamais mon cœur s'ob-
ſtine

A luy consacrer ses beaux jours.
Ce n'est qu'un songe, une chi-
mere,
Qui fait renaître mon espoir,
Cependant je crois entrevoir
L'heureuse fin de ma misere.
Apprens donc le songe flatteur
Par qui je sens calmer mes pei-
nes,
Et qui de mes cruelles chaînes
A soulagé la pesanteur.
Quoyqu'il soit assez difficile
Qu'un Amant goûte le repos,
Cependant un sommeil tranquille
Est venu suspendre mes maux.
A peine sa douce puissance
Commençoit à regner sur moy,

Que

Que j'ay crû sentir la presence
De celle dont je suis la Loy.
Une émotion amoureuse
A soudain agité mon cœur,
Avant-courriere trop heureuse
D'un prochain & parfait bonheur.
En effet, la jeune Corine,
Ce chef-d'œuvre accompli des Cieux,
Avec une grace divine
S'est d'abord offerte à mes yeux.
Cesse, cher Amant, me dit-elle,
De déplorer ton triste sort,
Je viens aujourd'huy moins cruelle
En ta faveur faire un effort.

J'ay toûjours caché dans mon ame
Un feu par le temps augmenté,
Mais ta rare fidelité
Malgré moy découvre ma flâme.
Tes ſoûpirs m'ont fait ſoûpirer,
Et tes pleurs, répandre des lar-
mes,
Tes chagrins m'ont fait deſirer
De perdre mes funeſtes charmes;
Tu le ſçais, j'ay mis ton amour
A mille épreuves douloureuſes,
Mais toûjours mes Loix rigou-
reuſes
Me faiſoient encore mieux ta
cour.
Enfin, je cede à ta conſtance
Laſſe de te perſecuter,

Et je ne ſçaurois plus dompter
Le Dieu qui me fait violence.
Au vray plaiſir d'eſtre eſtimé
Joins un plus grand plaiſir encore,
Tu peux dire, je ſuis aimé
Du fidele objet que j'adore.
Mais c'eſt ſur un Amant diſcret
Que mon cœur aujourd'huy ſe fonde,
Je t'ay confié mon ſecret
Qu'il ſoit caché pour tout le monde.
A cet aveu tendre & charmant
Juge quelle fut ma ſurpriſe,
Damon, je crus de ce moment
La reconnoiſſance permiſe,
Je veux embraſſer ſes genoux

Transporté d'amour & de flâme ;
Mais l'emportement de mon ame
Me prive d'un bonheur si doux.
Trop d'empressement me reveille
Et je reconnois mon erreur.
Grands Dieux, faut il que je sommeille
Pour voir Corine sans rigueur ;
Mais, quoyqu'il en soit, de ce songe
J'espere un heureux avenir,
Amy, cherche à m'entretenir
Dans la douceur de ce mensonge.
Cependant par l'espoir séduit
Je vais sçavoir chez ma Maîtresse
Si le jour tiendra la promesse
Que m'a fait une heureuse nuit.

A MADAME ....

En luy envoyant un petit Amour deguisé en Philosophe.

BOUQUET

De l'Auteur du Songe que vous venez de lire.

Sous le voile imposteur de la
Philosophie
Je cache, Iris, depuis longtems
Des feux amoureux & constans
Dont personne ne se défie.
Sçachez seule en ces lieux le secret

de mon cœur
D'une noble fierté ſuſpendez la
vengeance,
Ou ne puniſſez mon offenſe
Que d'une éternelle rigueur.
Depuis l'inſtant heureux où mon
ame éperduë
De vos premiers regards éprouva
la douceur,
J'ay cherché vainement ma liberté
perduë,
Rien n'a pû vaincre mon ardeur.
Ni l'eſpace qui nous ſépare,
Ni tous les maux que le ſort me
prépare
N'ont pû rappeller ma raiſon,
Je me plais aux langueurs d'un

Amant qui ſoupire,
Et j'avale à longs traits l'agréable
poiſon
Dont il faut un jour que j'expire.
Sous les coups de l'Amour mon
eſprit abatu
Ne peut ſe garentir d'une aveugle
foibleſſe,
Semblable à ces ſages de Grece
Qui, ſous les faux dehors d'une
auſtere vertu
Livroient leur ame à la tendreſſe,
J'entretiens dans mon cœur un feu
ſeditieux
Que je voudrois cacher à toute la
nature,
En vain la ſageſſe en murmure

J'en ay, charmante Iris, l'excuse
dans vos yeux.
C'eſt mon ſort de brûler, de lan-
guir pour vos charmes,
Tout l'Univers reſſent leur pou-
voir abſolu,
Je les ay voulu fuïr, je l'avois
réſolu
Vain projet, la raiſon loin de
m'offrir ſes armes
M'a fait verſer de triſtes larmes
Pour l'avoir ſeulement voulu.
Mais, ne troublay-je point le jour
de voſtre Feſte
Par un aveu trop indiſcret!
Non, le plaiſir d'une conqueſte
Vaut bien le plus joli bouquet.

Je

Je ne vous fais point l'éloge de l'Auteur de ces deux petites Pieces de Poëſie: il ſuffit de les lire pour luy rendre la juſtice qu'elles meritent. Pour moy je vous avoüe que je ſeray fort content, ſi j'en peux ſouvent trouver de ſemblables. L'article qui ſuit eſt d'une nature differente & trés-ſerieuſe.

MORTS.

La Princeſſe Pamphile Doüairiere eſt morte à Rome vers la fin du mois de May. La

pompe funebre de ſon enterrement a eſté faite avec de grandes ceremonies & magnificences en l'Egliſe de Sainte Agnés Place de Navone, bâtie par la Maiſon Pamphile. Elle a inſtitué le ſecond enfant du feu Prince Pamphile, ſon heritier. La Maiſon de Fachinetti dont cette Princeſſe étoit eſt originaire de Bologne d'une ancienneté & d'une illuſtration ſans reproche. Ceſar Fachinetti ſon frere Gentilhomme Bolonnois, neveu du Pape Innocent IX. fut honoré de la Pourpre Romaine le 13.

Juillet 1643. il fut Archevê-
que Titulaire de Damiette &
Evêque effectif de Spolette.
Quant à celle de Pamphile,
elle doit son élevation à Jean-
Baptiſte Pamphile fait Cardi-
nal le 16. Juillet 1630. dont
le merite l'éleva ſur la Chaire
de S. Pierre le 15. Septembre
1644. ſous le nom d'Innocent
X. ſa mort arriva le 7. Janvier
1655. à l'âge de 81. ans, celle
qui donne occaſion à cet arti-
cle, avoit épouſé le neveu de
ce Pontife dont elle eût le Prin-
ce Pamphile, & Benoiſt Pam-
phile Prefet de la Signature de

Grace, Cardinal de la Sainte Eglise Romaine l'an 1681. à present vivant.

Messire Matthieu Ysoré d'Hervault, Archevêque de Tours, est mort le 9. Juillet 1716. dans sa 69e. année & la 23e. de son Episcopat. Il avoit esté Auditeur de Rote à Rome durant 14. ans, il estoit fils de Messire Georges Ysoré Chevalier Marquis d'Hervault, & de Dame Marguerite de Roncherolles fille de Messire Pierre de Roncherolles Chevalier Baron de Pont S. Pierre, Chevalier des Ordres du Roy,

Capitaine de 50. hommes d'armes de ſes ordonnances, Gouverneur d'Abbeville & Pays de Ponthieu & de Dame Marie de Nicolaï ſa femme.

La Maiſon de Roncherolles l'une des plus anciennes & des plus illuſtres Maiſons du Royaume, a pris ſon nom de la Terre de Roncherolles, ſituée dans la Province de Normandie, qu'elle poſſede de temps immemorial; c'eſt une de ces Maiſons, dont il n'eſt pas poſſible de trouver l'origine, quelque recherche que l'on faſſe. Les fondations, les

donations, les monumens, & dans la ſuite les titres domeſtiques font voir que depuis plus de 800. ans, elle s'eſt toûjours ſoûtenuë par les dignitez dont elle a eſté decorée dans tous les temps, par ſes biens conſiderables, par ſes grandes alliances & par le merite des Seigneurs qu'elle a produits.

C'eſt ce que le feu Roy Loüis XIV. a reconnu par ſes Lettres Patentes du mois de Février 1692. dans leſquelles Sa Majeſté dit en termes formels que: *voulant gratifier &*

favorablement traiter tous ceux de la Maiſon de Roncherolles, tres-illuſtre, tant par ſa tres-haute Nobleſſe & ſon ancienne Chevalerie, que par les grandes Charges que pluſieurs qui en ont été, ont poſſedé dans le Royaume depuis plus de 800. *ans, & les importans ſervices qu'ils ont rendus à la Couronne avec un zele & une fidelité toûjours inviolables dans les tems même les plus difficiles* : elle confirme & accorde aux aînez de cette Maiſon le droit & prérogative de Conſeiller d'honneur né au Parlement de Roüen, pour y

avoir perpetuellement & à toûjours entrée, ſéance, voix & opinion deliberative, toutefois & quantes ils voudront y aller. Cet honneur qui leur avoit déja été accordé par Lettres Patentes du Roy Henry III. en 1577. & confirmé par celles de Loüis XIII. marque une diſtinction particuliere que nos Rois ont faite de cette Maiſon, puiſqu'il n'y a que les Princes du Sang & les Pairs de France qui joüiſſent par leur naiſſance de la même prerogative.

Quelque glorieuſe que ſoit

cette prerogative, elle ſem-
bloit être dûë à la Maiſon de
Roncherolles, en conſidera-
tion de ce que l'aîné de cette
Maiſon, comme premier Ba-
ron de Normandie, avoit eû
l'honneur de préſider à la Cour
Souveraine que Philippes le Bel
avoit inſtituée à Roüen l'an
1302. ſous le nom d'Echi-
quier, où toutes les affaires
étoient decidées par les Barons
de cette Province, & que de-
puis que le Parlement avoit
ſuccedé à cet Echiquier, il y
avoit toûjours conſervé en-
trée, ſéance, opinion & voix

deliberative.

Cette Maiſon ſubſiſte aujourd'huy en trois branches: la branche aînée d'où eſt ſortie la mere de feu M. l'Archevêque de Tours & qui porte le nom de Pont S. Pierre, de la Terre du Pont S. Pierre ſituée ſur la riviere d'Andelle à quatre lieuës de Roüen, qu'Yſabeau d'Hangeſt, heritiere de Meſſire Aubert d'Hangeſt, grand Arbalêtrier de France, ſon frere, mort ſans enfans, apporta dans cette Maiſon par ſon mariage avec Meſſire Jean de Roncherolles, Chevalier

des Ordres du Roy : la branche du Marquis de Roncherolles & celle du Comte de Planquery, & de d'Aubeuf.

Ce qui doit paſſer pour un avantage fort honorable, & dont peu de Maiſons peuvent ſe vanter, c'eſt que pendant une auſſi longue ſuite d'années il n'y a jamais eu de meſallian-ce dans celle-ci, & que Meſſire Michel de Roncherolles, Che-valier Marquis du Pont S. Pier-re, premier Baron de Nor-mandie & Conſeiller d'hon-neur né au Parlement de ladite Province, qui eſt le chef de la

branche aînée & par conſe-
quent de toute la Maiſon de
Roncherolles, a en main des
titres autentiques, pour prou-
ver une filiation ſucceſſive &
ſans interruption par 18. ma-
riages qui ſe ſont faits depuis
l'an 1151. juſqu'à luy, avec
des filles ſorties de 18. Mai-
ſons differentes tres-diſtin-
guées par leur ancienneté &
par leur illuſtration, telles que
ſont, Marie de Melun, Yſa-
beau de Montfort, Agnés de
Luſignan, Nicole Clement,
Yſabelle de Crequi, Guille-
mette Lalain, Mahaut deChel-

les, Yſabeau d'Hangeſt, Marguerite de Leon, Yſabeau de Rouville, Marguerite de Châtillon, Françoiſe d'Hallwin, Suſanne deGuiſencourt, Charlote de Moüy, Marie de Nicolaï, Françoiſe de Lametz-Buſſy, Catherine le Veneur-Tillieres, & Marie Anne Dorothée. Erard le Gris, heritiere des Marquiſats de Montreüil & d'Echaufou & de la Comté de Cizey, deſcenduë du Capitaine Erard, lequel dés l'an 985. amena les Danois au ſecours de Richard Duc deNormandie. C'eſt Madame la Mar-

quiſe de Pont S. Pierre d'aujourd'huy.

La Maiſon de Roncherolles a encore l'honneur d'être alliée à l'auguſte Maiſon de France, à celles de Lorraine, de Courtenay, de Rohan, d'Harcourt, de Gamache, de Vieuxpont, du Bec, d'O, d'Anglures, de Bourbon-Rubempré, de Mailly, de Gonnelieu, d'Eſtrées, de Baſſompierre, d'Eſpinay en Bretagne, de Breauté, d'Eſpinay-Boisgroult, de Gouffier de Thois, de Lhôpital, d'Heudicourt, de Pardieu de Maucomble, d'Oſ-

mont, de Courſeules, de Buſſy, de Boniface, de Guemadeuc, & à quantité d'autres qu'il ſeroit trop long de détailler.

Pour trouver la plûpart des preuves de cette Maiſon, on peut conſulter l'hiſtoire de Normandie, les Memoires de Monſieur de Thou, l'hiſtoire d'Angleterre, la Chronique de Normandie, la Roque dans ſon hiſtoire de la Maiſon d'Harcourt; Duchêne, hiſtoire de la Maiſon de Châtillon, le P. Anſelme, les Manuſcrits de M. de Clairambault,

de M. d'Hozier & de plusieurs autres Genealogistes.

Georges Ysoré, Chevalier Marquis d'Hervault, sieur de Pleumartin, &c. Lieutenant pour le Roy en Touraine, pere de feu M. l'Archevêque de Tours étoit chef de la noble & ancienne Maison des Ysoré, dont on trouve des monumens dés l'an 1145. cette Maison a esté honorée de la Charge de Chambellan sous les Rois Loüis XI. & Charles VIII. & a donné à la France plusieurs grands Capitaines, des Chevaliers des Ordres du Roy,

Roy, & d'illuſtres Prelats.

La qualité d'Auditeur de Rote que M. l'Archevêque de Tours a exercé pendant 14. ans à Rome, donne lieu à l'article qui ſuit, cela fondé ſur ce qu'il n'y a qu'un tres-petit nombre de gens en France qui ſçache ce que c'eſt que le titre d'*Auditeur de Rote*.

Un Auditeur de Rote eſt un des douze Magiſtrats qui compoſent le Tribunal qu'on appelle à Rome la Rote, à cauſe que le pavé de la chambre, où il ſe tenoit autrefois eſtoit de porphire & taillé en

forme de rouë. Ce Tribunal fut établi par le Pape Jean XXII. il juge de toutes les causes beneficiales & profanes tant de Rome que des Provinces de l'Etat Ecclesiastique en cas d'appel, & de tous les procés des Etats du Pape au dessus de cinq cent écus. Les Magistrats qui le composent sont pris d'entre les quatre Nations d'Italie, France, Espagne, & Allemagne. Il y en a trois Romains, un Toscan, un Milanois, un Bolonois, un Ferrarois, un Venitien, un François, deux Espagnols, un Allemand.

Ils ont la qualité de Chapelains du Pape, ayant succedé aux anciens Juges du Sacré Palais qui jugeoient dans sa Chapelle, & quand le Pape va prendre possession de l'Eglise de S. Jean de Latran, le Doyen & les Auditeurs de Rote ont la droite sur le Doyen du Sacré Palais & ses Officiers.

Suite des Morts.

Messire Gilles le Maistre, Marquis de Ferrieres, Seigneur Duplessis Chassié, &c. mourut le 27. Juin 1716. Il estoit fils

de Jean le Maistre, Seigneur de Ferrieres, Conseiller au Parlement, & de Renée Davy de la Faudriere. Gilles le Maistre son quatriéme ayeul étoit Premier Président du Parlement de Paris, & mourut le 5. Decembre 1562. La famille de le Maistre est une des plus anciennes, des plus illustres, & des mieux alliées de la Robe.

Messire Jacques le Febvre, Docteur de Sorbonne, grand Vicaire de Bourges, ci-devant Archidiacre de Lizieux, mourut le premier Juillet 1716.

Messire Achilles François

GALANT. 189

Barentin, Seigneur de Monts, & Prieur Commendataire de Jauron, mourut le . . de ce mois: Il estoit fils de Messire Achiles Barentin, Seigneur de Monts, Conseiller au Parlement, mort en 1698. & de Marie Quatrehommes, & petit fils de Charles Barentin, Président de la Chambre des Comptes de Paris, & arriere petit fils de Charles Barentin, reçû Maistre des Requestes en 1605. & fait Conseiller d'Estat ordinaire en 1620.

Joseph Sauveur, Maistre

des Matemathiques du Roy d'Eſpagne, & de Noſſeigneurs les Enfans de France, Examinateur des Ingenieurs de France, Lecteur & Profeſſeur Royal, & de l'Academie des Sciences, mourut le 10. de ce mois.

Meſſire Jean-Baptiſte de Venderets, Chevalier Comte d'Arbouville, cy-devant Major General des Armées du Roy, mourut le 15. de ce mois: Il eſtoit d'une Nobleſſe des plus anciennes de la Province de Normandie; & la Terre d'Arbouville eſt dans ſa fa-

mille depuis l'an 1456. qu'elle fut acquise par Oudinet de Venderets, septiéme ayeul de celuy dont je vous apprens la mort.

Messire Jacques de Bretinieres, Seigneur de S. Germain le Vieil, Corbeil, &c. Conseiller honoraire au Grand Conseil, mourut le 15. de ce mois.

Messire de la Porte, Premier Président du Parlement de Metz, mourut le 16. de ce mois: Il sortoit d'une ancienne famille originaire du Dauphiné.

Messire Michel Chamillart,

Marquis de Cany, Grand Maréchal des Logis de la Maison du Roy, & Colonel du Regiment de la Marine, & cy-devant Secretaire d'Estat pour la guerre en survivance de M. Chamillart son pere, mourut le . . . de ce mois, generalement regretté, laissant plusieurs enfans de son mariage avec Dame Françoise de Rochechouart, sœur de M. le Duc de Mortemart.

Dame Marie Françoise Celeste de Voyer de Paulmy, femme de Mre Charles-Yves-Jacques de la Riviere, Comte de

de la Riviere, Gouverneur de S. Brieux, mourut le de ce mois; elle estoit proche parente de M. d'Argenson, & sortoit comme luy de la Maison de Voyer, l'une des plus anciennes de la Province de Touraine. Pour la Maison de la Riviere, elle est originaire de Bretagne, & également distinguée par son ancienneté & par les alliances.

Aprés avoir cherché dans ce Pays cy quelque mariage de consequence à vous annoncer, voyant que mes soins estoient

de

inutiles & que perſonne n'avoit eû pendant tout le cours de ce mois la glorieuſe fantaiſie de ſe marier, j'ay eſté obligé d'avoir pour cet Article, recours aux Pays étrangers, & l'on m'a enfin écrit de Madrid que l'on y raiſonnoit beaucoup ſur la publication du mariage de la Senora Dona Iſabella Ponce, veuve de M. le Duc d'Albe qui mourut il y a quelques années Ambaſſadeur d'Eſpagne en cette Cour. Cette Dame épouſe M. l'Abbé Dom François de Gonzague cadet du Prince de Caſtillon de Leſtevere.

On dit qu'il y a une grande difference d'âge entre ceux qui s'engagent ſous les loix de cet hymen ; mais on ajoûte en même temps que le nouveau marié qui eſt d'une tres-illuſtre Maiſon, n'ayant pour tout bien au monde que deux mille piſtoles de rente Eccleſiaſtique, que S. Majeſté Catholique luy a aſſigné ſur l'Archevêché de Tolede, il n'avoit pas dequoy vivre, & que ce mariage accommode fort ſes affaires. Au reſte on dit qu'il a apporté des Bulles de Rome, par leſquelles il luy eſt

donné un plein pouvoir d'établir en Commanderie ſon revenu ſur ledit Archevêché. On ajoûte que le Roy d'Eſpagne luy a encore offert la riche Commanderie de Torana de l'Ordre de S. Jacques, vacante par la mort du Comte de la Roſe. Cependant malgré tous ces avantages, Meſſieurs les Ducs d'Arcos & de Baños ſont tres fâchez de la reſolution de Madame leur ſœur, quoyqu'il n'y ait rien à dire aux conditions & à la qualité de M ſon Epoux. Si quelqu'un doute de cette grande

nouvelle, je luy en feray quand il luy plaira voir l'original en Espagnol, que j'ay fidelement traduit en François *ne varietur.*

Autre petite, neuve, & jolie description d'une Feste.

Fragment d'une Lettre de M. Palaprat, du 26. Juillet, à un de ses amis de Province.

Le 23. de ce mois M. le Grand Prieur eût l'honneur de donner à souper dans sa maison de Clichi à Monseigneur

le Duc d'Orleans. Cette mai-
ſon qui eſt toute riante d'elle-
même, fut embellie par l'illu-
mination la plus gentille & la
plus gracieuſe qu'on puiſſe
imaginer. L'effet qu'elle fit,
ſurprit même ceux qui l'a-
voient conduite : il eſt vray
que tout concourut à en rele-
ver l'éclat ; la figure & la faça-
de de la maiſon, les propor-
tions & la ſymmetrie du ter-
rein, & ſurtout une nuit qu'-
on auroit crû faite exprés. Si
Jupiter redoubla autrefois la
longueur de la nuit qui favo-
riſa la naiſſance d'Hercule, on

pourroit oſer penſer que le Ciel redoubla la noirceur & l'obſcurité de celle cy, pour augmenter le plaiſir que M. le Grand Prieur ſouhaitoit de donner à S. A. R. Le vent qui avoit regné tout le jour & qui avoit fort inquieté les Ordonnateurs de cette petite galanterie, tomba tout-à-coup à l'arrivée de Monſeigneur le Duc d'Orleans; & dés l'inſtant qu'on en eût beſoin, le Ciel devint tout d'ébene: jamais une bagatelle de cette eſpece n'a été ſi heureuſe, la majeſté & la magnificence ont

beau imposer, elles n'ont pas cet agrément qui fut uniquement l'ouvrage de la simplicité & des graces. *Auquel propos vous estes invitez par M. Palaprat, qui a une trés-heureuse memoire, de vous souvenir* de cette charmante maxime de la Fontaine,

Que la grace est plus belle encor que la beauté, &c.

S. A. R. continuë l'Auteur de cette Lettre, fut surprise de me trouver aussi grossi que je le suis, elle eût la bonté de me demander depuis quand j'avois si fort engraissé, j'eus

l'honneur de luy faire la réponſe ſimple & naturelle qui a donné lieu à l'Epigramme ſuivant & qui en fait le dernier Vers.

*Tel que jadis dans mon Sonnet du Buſte **
Je me ſuis peint, maigre, ſec, languiſſant,
Je vivotois tandis qu'un ſort injuſte
De ces beaux lieux tenoit mon Maiſtre abſent;
Mais tout-à-coup la joye & l'abondance

** Tout le monde ſçait ce Bout-rimé qui commence ainſi : *Je maigris tous les jours, &c.*

Me ranimant avec toute la France
Qui d'engraisser avoit besoin ur-
gent ;
Nous l'avons fait, grace à la
Providence ;
Depuis le jour que vous estes
Regent.

Retournons s'il vous plaist aux Nouvelles en attendant mieux.

On mande de Rose du 28. Juin que le 26 sur les 10. heures du matin il y fit un si furieux vent que de memoire d'homme il ne s'en estoit vû un pareil, & la Mer étoit tel-

lement agitée qu'elle sortit fort loin hors de ses bornes, & à une heure aprés midy le Ciel s'étant couvert il devint si obscur qu'à peine pouvoit-on lire sans chandelle, & peu de temps aprés il commença à faire des éclairs & des coups de tonnerre si épouventables, qu'une grosse pluye mêlée de grêles innonda en moins de trois heures de temps toutes les Campagnes des environs de cette Ville; cet orage dura jusqu'au lendemain cinq heures du matin que le tonnere cessa; mais le vent, la pluye

& la grêle ne ceſſerent que ſur le midy ; & cet orage a cauſé beaucoup de dommages par tout où il a paſſé ; le tonnerre tomba au Fort de la Trinité, où il tua un Officier ; il tomba encore en quatre endroits dans la Ville, où il a mis le feu à deux maiſons qui ont été conſumées avec les beſtiaux & tout ce qui étoit dedans ; quatre hommes & trois femmes ont auſſi été tuez ; l'impetuoſité des vents a ſubmergé une partie des barques des habitans, & ſept Vaiſſeaux ; ſçavoir, un François, un Eſpagnol, deux

Anglois, un Hollandois, & deux Portugais qui estoient dans ce Port ont filé sous leurs ancres; cet orage a causé encore de grands desordres du costé de Gironne, où le tonnerre estoit aussi tombé sur le Fort du Connestable & sur le Fort Rouge.

On mande de Turin du 27. Juin, que ce jour là le Roy & toute sa Cour devoient aller de la Vennerie à Rivoly, pour y faire quelque séjour; que Madame Royale devoit aller à Montcallier, & le Prince de Carignan devoit aller à Vaco.

ni avec la Princeſſe & toute ſa ſuite, & une partie de la Nobleſſe le ſuivra auſſi.

L'Abbé Delmare, cy-devant Ambaſſadeur du Roy de Sicile à Rome, a eſté nommé pour aller en Eſpagne.

Par des Lettres de Barcelonne du 19. du paſſé, on apprend qu'on continuoit toûjours les travaux tant interieurs qu'exterieurs, & que pour les avancer plus promptement on avoit augmenté le nombre des ouvriers qu'on faiſoit venir à la corvée des environs de cette Principauté;

que les Maſſons & autres Ouvriers François qui y eſtoient employez y gagnoient de groſſes journées, & que pour les encourager & les retenir en Catalogne juſqu'à la perfection de ces ouvrages, on leur donnoit le double de ce qu'ils pouvoient gagner en France : il eſt vray qu'il en eſtoit mort beaucoup, & pluſieurs s'en eſtoient retournez; mais qu'un grand nombre d'autres eſtoient venus en leurs places par rapport au gain, & qu'ils eſtoient payez exactement; que le 16. on y avoit

pendu quatorze Miquelets avec trois de leurs Chefs qu'on y avoit amenez de Tarega, & que les Miquelets qui s'eſtoient répandus faiſoient toûjours beaucoup de deſordres.

L'armement qui eſt à Toulon n'a pas encore mis à la voile, excepté trois Fregattes qui ſont allez relever celles qui croiſent ſur les Corſaires de Barbarie qui commençoient à courir nos Mers, & donnoient la chaſſe à nos baſtimens.

Des Lettres de Cadiz du 24. du paſſé, portent qu'il y étoit arrivé

arrivé dans ce Port cinq Fregattes Françoises qui ont esté armées à Toulon, & qu'elles avoient rencontré en débouchant le Détroit quatre Corsaires de Salé; elles en ont pris un, & les autres ont pris le large pour se retirer du costé de Tanger, & elles n'ont pû les suivre à cause de la proximité de la nuit: ces Lettres ajoûtent qu'il arrivoit en cette Ville beaucoup de Deserteurs Anglois de la Garnison de Gibraltar, disant qu'elle manquoit generalement de toutes choses, & qu'elle

n'estoit pas payée.

On mande de Strasbourg du 25. Juin, qu'on veilloit toûjours fort exactement dans toute l'Alsace sur le transport des especes d'or & d'argent dans l'Empire; qu'on y avoit arresté un particulier de cette Ville qui en a fait passer pour plus d'un million en especes d'or non réformées; on a mis le scellé sur tous ses effets, & on ne doute point qu'il ne soit puni suivant la rigueur des Loix. Il avoit des correspondances avec des Marchands de Francfort, ausquels il les envoyoit.

Elles ajoûtent qu'on avoit amené en cette Ville des Bois de Haguenau, ſix voleurs de grands chemins, où ils ſe retiroient, trois ſont Allemands, & les trois autres Francomtois.

Des paſſagers venus de Baviere avoient aſſuré que S. A. E. avoit encore donné des commiſſions pour la levée de quatre Regimens d'Infanterie, & qu'elle avoit fortifié les places du haut Palatinat.

Des Lettres de Turin du 16. du paſſé, portent que depuis peu il eſtoit arrivé un Exprés de la Cour de France, qui ap-

porta des dépêches à l'Ambaſſadeur de cette Couronne, & il fut à l'inſtant à la Venerie où eſt la Cour, & un jour aprés il en arriva un autre de Madrid à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui ſe rendit auſſi à la Venerie, où ces Miniſtres ſont encore; & le 15. il y avoit un grand Conſeil, ce qui faiſoit parler diverſement ſur l'arrivée de ces deux Courriers & de ceux qui les ont precedez, d'autant que les troupes qui eſtoient commandées pour aller en Savoye, avoient eu un contre-ordre, & qu'elles devoient

marcher le mois prochain vers Cazal, où le Roy de Sicile en devoit faire la revûë. Ces Lettres ajoûtent qu'il faisoit en ce Pays là un temps si sec que les biens de la terre en souffroient beaucoup, & qu'on avoit ordonné des Processions & des Prieres publiques pour avoir de la pluye, que les fourages estoient fort rares; cependant on en rempliſſoit les magasins pour la subsistance de la Cavalerie.

On mande de Genes du 14. du passé qu'il y estoit arrivé un Bâtiment Italien qui avoit sur

ſon bord le Donatif Annuel de ce Royaume au Roy de Sicile, & l'Envoyé de ce Prince qui eſt en cette Ville, s'eſt chargé de l'envoyer à Turin; ce Bâtiment avoit rapporté qu'en pluſieurs endroits le long de la coſte au deſſus de Palerme, on y avoit reſſenti pluſieurs ſecouſſes ſans cauſer aucun dommage, cependant les peuples eſtoient dans de continuelles craintes à cauſe des bruits ſoûterrains qui continuoient de temps en temps à ſe faire entendre en pluſieurs endroits de cette Iſle,

particulierement du côté de Catane, & que vers le Cap de Spartivento, il y avoit eu un furieux ouragan meſlé de vents, de pluyes, greſles, éclairs, & tonnerres, qui avoit duré vingt-ſept heures, le vent eſtoit ſi impetueux qu'il a arraché une prodigieuſe quantité d'arbres, entre autres beaucoup de meuriers, le tonnerre a tombé en pluſieurs endroits & a cauſé un grand deſordre, ayant tué pluſieurs perſonnes & des beſtiaux & mis le feu en differents endroits.

Un autre Bâtiment venu de Malthe en ce Port, avoit rapporté qu'à son départ de cette Isle, on y avoit appris par un bâtiment que la Flotte des Turcs commençoit à paroistre vers les costes de Dalmatie, & que les Algeriens avoient renvoyé un Vaisseau François qu'ils avoient pris dans le Canal de Malthe, & l'avoient mené à Alger ; mais qu'aprés avoir examiné ses Passeports ils luy avoient donné la liberté, ils en avoient fait autant à un bâtiment d'Antibes qu'ils avoient abordé,

dé, & aprés avoir vû ſes Paſſe-ports ils l'ont auſſi relâché.

D'autres Lettres de Genes du 10. de ce mois, portent que les chaleurs y eſtoient ſi exceſſives qu'il y regnoit des fiévres malignes qui emportoient les perſonnes en trois jours de temps & qu'on y avoit appris de Milan qu'elles y eſtoient encore beaucoup plus frequentes, puiſqu'il y mouroit par jour juſqu'à 800. perſonnes. Ces Lettres ajoûtent qu'on y avoit eû avis de Turin, que le Roy de Sicile tenoit de frequents Conſeils à la

Venerie dans lesquels estoient appellez les Ambassadeurs de France & d'Espagne, & qu'il passoit & repassoit souvent des Courriers dans ces Cours, ce qui faisoit juger qu'il s'y traitoit de quelques affaires secretes.

Des Lettres de Barcelonne du 8. portent que les chaleurs y estoient excessives, & avançoient beaucoup la recolte qui sera abondante en grains & en vins; mais elles causent beaucoup de maladies qui font mourir bien du monde, particulierement des fiévres mali-

gnes : elles ajoûtent qu'on continuoit de travailler aux fortifications, & que comme on manquoit d'ouvriers, on étoit obligé de faire venir des Païſans pour travailler à la corvée de ce rétabliſſement ſur tous les travaux de la Place : la pluſpart des Ouvriers venus de France s'en ſont retournez, ne pouvant s'accommoder à l'air du Pays.

On a reçû des Lettres de Naples du premier de ce mois, qui portent qu'il y a eu dans pluſieurs Villes de ce Royaume de grands deſordres cau-

fez par la cherté des vivres, à laquelle on cherche tous les moyens possibles de remedier, & qu'on estoit en traité avec des Negocians François pour en faire venir une certaine quantité par mois jusqu'à la recolte qui sera tardive à cause du grand hyver & de la séchereſſe.

On écrit de Montpellier que plusieurs Religionnaires François qui avoient passé dans les Pays étrangers, lorsque Louis XIV. revoqua le fameux Edit de Nantes, ayant fait solliciter depuis peu le Duc Regent pour

rentrer dans leurs biens, sur le refus que S. A. R. a fait de les y rétablir, à moins qu'ils ne changeassent de Religion, ils avoient penetré par le Port de Cete en Languedoc, & s'étoient joints aux Fanatiques des Sevennes qui menaçoient du fer & du feu toute la Province, si on ne leur permettoit le libre exercice de leur Religion, & ils avoient même déja commencé leurs hostilitez par décharger leur rage sur plusieurs Catholiques Romains, hommes, femmes, & enfans, à qui ils ont fait souffrir des

cruautez inoüies, comme ils firent au commencement de la derniere guerre; c'eſt ce que l'Intendant de Languedoc a mandé en Cour, qui a auſſi-toſt envoyé des ordres pour faire avancer en ce Pays-là un Regiment de Dragons & un d'Infanterie, pour aller châtier ces rebelles, & y reſter juſqu'à ce qu'ils ſoient réduits; on dit même qu'ils y reſteront toûjours, ou d'autres Troupes qu'on y envoyera alternativement, pour contenir les peuples dans leur devoir. L'Intendant avant le départ du Cour-

rier qui a apporté cette nouvelle, avoit fait défiler vers les Sevennes la plusspart des Archers & des Troupes Bourgeoises qui sont dans les Villes voisines.

L'Empereur a accordé au Comte de Konigsek son Ambassadeur extraordinaire qui vient en cette Cour soixante mille florins pour se mettre en équipage pour son entrée ; six mille livres par mois pour sa table, avec le Gouvernement de Tournay, & luy a conservé son Regiment ; ce sera le premier Ambassadeur de l'Empe-

reur qu'on aura vû en cette Cour depuis Charlequint qui avoit réüni la Couronne d'Eſpagne & l'Empire dans ſa famille.

De Paris.

Le 15. du mois paſſé le brevet de l'Abbaye Royale de Benoitevaux, Ordre de Citeaux, Dioceſe de Toul, a eſté accordé à Dame Anne-Marguerite Certain de Germay, Religieuſe de l'Ordre de S. Benoiſt.

Le 27. du même mois,

Madame la Ducheſſe d'Orleans accoucha d'une Princeſſe.

Il paſſe actuellement icy des Seigneurs Anglois & Ecoſſois, qui vont ſe rendre en Avignon auprés du Prétendant. La Cour de ce Prince eſt à preſent fort groſſe.

Le Prince hereditaire de Wirtemberg, ayant achevé ſes exercices, partit il y a quelques jours de cette Ville pour retourner dans ſes Etats.

Le Nonce du Pape fit icy la veille de S. Pierre de grandes réjoüiſſances avec des illumina-

tions & feux d'artifices devant ſon Hoſtel.

On dit que l'Empereur a reçû M. de Pleneuf dans la Direction des Vivres, des fourrages & de l'artillerie pour ſes Armées en Hongrie, & qu'il luy accorde une penſion annuelle de 30000. liv. de rente.

On a établi en Alſace une Chambre de Reviſion des Comptes de ceux qui ont manié les deniers Royaux depuis 1689. & il eſt ordonné à tous ceux qui ont fourni des voitures, chevaux, fourrages & étapes aux troupes, d'y pro-

duire leurs Memoires.

M. l'Abbé de Sourches, Eveſque de Dol, fut ſacré le 12. de ce mois dans l'Egliſe des Peres Jacobins du Noviciat par l'Archeveſque de Bordeaux, ayant pour aſſiſtans Meſſieurs les Eveſques de Chartres & de S. Brieux: il y eut beaucoup de perſonnes de qualité à cette Ceremonie, où l'on entra que par billet, & la porte de cette Egliſe fut gardée par des Suiſſes.

Le 4. de ce mois le Roy reçût à la teſte de la ſeconde Compagnie des Mouſquetai-

res, M. le Marquis de Canillac, dans la Charge de Capitaine Commandant de cette Compagnie, par la demiſſion de M. le Marquis de Vins.

Le même jour, M. Crozat, Baron de Chaſtel, fils de M. Crozat, Commandeur & Grand Treſorier des Ordres du Roy, fut receu dans la Charge de Cornette de la même Compagnie.

Le lendemain, M. le Duc d'Antin donna en ſon Hôtel, la Comedie & un magnifique ſouper à M. le Duc d'Orleans, à Madame Ducheſſe de Berry,

aux Princes, Princesses, Seigneurs & Dames de la Cour; il y eut un tres-beau Feu d'artifice, & un Bal qui dura toute la nuit.

La Sorbonne est fort irritée contre l'Université d'Angers qui insera dans les conclusions du mois passé les termes suivants, (*quod prudenter acceptaverat, imprudentissimè retractavit*) ce qui a obligé la Faculté de Theologie à deputer douze Docteurs vers le Duc Regent, à qui M. Rafchet Syndic representa les consequences de ces termes injurieux à la Socie-

té, & le pria trés humblement d'obliger cette Université à les rayer, de même que tout l'article où ces mots sont insérez & contraires aux intentions de la Faculté au sujet de la Constitution. S. A. R. répondit qu'elle en écriroit à l'Evêque d'Angers & que s'il ne leur donnoit pas satisfaction, il leur permettroit de convoquer cette affaire au Parlement de Paris. Les Docteurs se retirerent aprés avoir remercié le Duc Regent qui fit écrire le lendemain à ce Prelat & au Recteur de l'Uni-

versité. Tous les discours du prima mensis ont roulé sur ce sujet.

Le premier de ce mois Messire Loüis François Ménard de Tiffange a esté receu Conseiller au Parlement, il est fils de deffunt Messire François Ménard de Tiffange, Conseiller du Roy, son Procureur General des Eaux & Forests de France, à la Table de Marbre, comme il l'étoit aussi à la Chambre de l'Arcenal, dont Messieurs d'Aguesseau, & de Pomereu, Conseillers d'Etat, estoient Presidents.

Cette ancienne famille originaire de Poitou, & de Touraine, s'eſt étenduë ici, & ailleurs, & a fait pluſieurs alliances. Le Conſeiller nouvellement receu, avoit un frere aîné qui ne s'eſt, ce ſemble, montré au monde que pour s'y faire regretter, il avoit tant de talents pour les Sciences, & les belles Lettres, qu'à 26. ans, Docteur de Sorbonne, il avoit déja rempli, avec ſuccés, les principales Chaires, & eſtant allé à Bordeaux y prendre poſſeſſion du grand Archidiaconé, & de la Chan-

cellerie

cellerie de cette Eglise, il y mourut il y a deux ans, au grand regret de ce cher frere, & de M. l'Abbé Ménard leur oncle.

Le 19. du mois passé la Maison de Sorbonne s'assembla pour l'Election d'un Professeur en Ecriture Sainte. Tous les suffrages se réünirent en faveur de M. Mareüil, Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne. Ce choix fait par tant d'habiles gens qui se connoissent si bien en merite, en suppose beaucoup dans ce jeune Docteur, à qui d'ailleurs la Faculté

avoit accordé en peu de mois, par distinction, ce que personne n'avoit obtenu jusqu'ici qu'en plusieurs années.

Ce nouvel employ convient d'autant mieux à M. Mareüil, qu'il joint à un esprit net & solide, une grande étenduë d'érudition, la connoissance des Langues Grecque & Hébraïque, & une facilité extraordinaire de s'énoncer, comme il l'a bien fait voir dans un grand nombre de discours publics où brilloient également l'esprit & l'éloquence.

L'Infant Don Emanuël frere du Roy de Portugal, qui depuis quelques jours estoit à Paris *incognito* sous le nom de Comte d'Ourem, partit le 7. de ce mois en poste de cette Ville, pour aller joindre l'Armée de l'Empereur qui campe en Hongrie. Ce Prince estoit sorti de Portugal dans le dessein d'aller à la guerre contre le Turc, & comme les dernieres nouvelles de Vienne assuroient cette guerre indubitable, il n'a pas balancé un moment à prendre cette resolution.

Le Regiment de M. de Greder a esté donné au neveu de M. le Baron de Spaar, Ambassadeur de Suede en France : il estoit Capitaine dans le même Regiment, & sa Compagnie a esté donnée à M. de Monlondin son parent.

M. de Bruzac a esté fait Major des Gardes du Corps, sur la démission de M. Davignon.

Le Gouvernement de Belle-Isle qui vaut dix huit mille livres de rente, a esté donné à M. Desfourneaux ancien Lieutenant des Gardes du Corps; & la Charge de premier Ecuyer.

de la grande Ecurie qu'avoit feu M. le Comte de Lionne, à M. le Comte de Sainte-Maure.

On mande de Nerac du 28. du passé que le 21. une femme y accoucha d'un monstre, elle a esté huit jours en travail ; ce monstre avoit la figure d'une fille, il avoit deux testes bien formées sur le col; quatre bras, deux naturels & deux autres qui finissoient par une espece de pattes de grenoüilles, l'un estoit plus long que l'autre ; il avoit trois jambes, deux naturelles, & une finissant en pat-

tes de grenoüilles. Il a eſté on-doyé par le Chirurgien qui a aſſiſté ſa mere pendant ſon accouchement, & a vêcu une heure & demie.

Aprés tant d'Articles ſinguliers & ſérieux, il eſt bien juſte de vous en donner quelques-uns qui vous dédommagent un peu de la complaiſance que vous venez d'avoir. Celuy-cy me paroît aſſez propre à cela.

PLACET ORIGINAL.

A Monseigneur le Superieur General des Orphelines.

Gedeon le Bas, Clerc minoré, Balayeur de chambres, faiseur de commissions, Ecrivain de Registres, Precepteur pour les basses Classes, Substitut du Bedeau des Orphelines du Fauxbourg S. Germain, &c. cy-devant Portier de Sainte Geneviéve, Brasseur de bierre, Soldat, Frere d'un Monastere de l'Ordre de S. Benoist, Domestique infirmier des

infirmitez de feu M. Boucher, Bibliothecaire du Seminaire de S. Sulpice, Garde de sel dans plusieurs patasches du Royaume, &c. dans toutes lesquelles Charges susdites & autres, il proteste n'avoir jamais prévariqué. Supplie ledit Gedeon le Bas, Monseigneur le Superieur General des Orphelines, d'avoir pour agréable, qu'en consideration de sa suffisance & capacité dans tant & de si differens emplois de la societé humaine, l'investiture de ladite Charge, honorée & honorable de Bedeau des Orphelines lui soit octroyée, de laquelle le sieur Jean-

Baptiste

Baptiſte René eſt actuellement revêtu, & ſe flatte d'en faire la demiſſion par des vûës bien ou mal fondées, & à luy ſeul connuës. Au demeurant, ledit Gedeon le Bas promet de remplir toutes les fonctions de ladite Charge autant que la fragilité humaine lui en donnera le loiſir. Ce lui accordant, ledit Suppliant priera pour voſtre proſperité & ſanté, & même pour l'augmentation des Orphelines.

Voicy une place qui paroît faite exprés pour ma Chanſon.

CHANSON.

Iris devoit m'aimer d'une amour éternelle,
Mais malgré ſes ſermens d'eſtre à jamais fidele,
La parjure a manqué de foy.
Que c'eſt une peine cruelle,
Quand ſon cœur eſt changé pour moy,
De ſentir que le mien brûle toûjours pour elle.

Les paroles & la muſique de cette Chanſon, ſont de l'Auteur du Songe & du Bouquet.

Pour ne vous pas faire languir plus long-temps, Meſſieurs, à qui la ſagacité de deviner ſubtilement les Enigmes a eſté donnée, permettez moy d'abord de vous dire en faveur de ceux qui ne ſont pas comme vous, verſez dans cette ſublime ſcience, que le mot de la premiere Enigme du mois paſſé, eſt *la Bouteille*, & celuy de la ſeconde, *le Fruit de Vie*; & que les noms de ceux qui les ont deviné, ſont l'aimable Comteſſe & ſes aſſociez, les deux ſœurs de bon air, M. de Vitry & ſa belle

écoliere, l'Archevelque Turpin, la belle louche de la ruë Aubry-Boucher, l'enfant perdu au Carouſel, la Marraine à Guerdin de la ruë des Bernardins, la petite brune aux grands yeux, au né retrouſſé, aux tetons de la ruë S. Antoine, la petite Colombe du Fauxbourg S Germain, l'inviſible & ſpirituelle Lyonnoiſe, & moy.

Paſſons aux nouvelles.

ENIGME.

Bien qu'un simple mortel m'ait
donné la naissance
D'une fille du Ciel, j'ay pourtant
l'apparence,
Car des dons qu'aux humains
firent jamais les Dieux,
Je suis quoy que commun l'un des
plus precieux.
Tous les siecles ont fait en moy
quelque reforme;
Mon corps extenué ne paroît point
difforme:
Dans un petit recoin il se tient
aisément,

Remplit un vaſte lieu ſans peine
également :
Sous diverſes couleurs on me peut
voir paree,
Je ſuis noire ſouvent, & quelque
fois dorée,
Et ſans trop de beauté, je ſçay
d'un curieux,
Satisfaire l'attente & m'attirer
les yeux :
Tous les jours il me voit, quelque
fois il s'en laſſe,
Cependant il revient, me revoit,
me repaſſe.
Ma figure bien peu ſujette au
changement,
Eſt de la nouveauté l'ordinaire
inſtrument.

J'ay bien d'autres vertus qui
prouvent ma Noblesse :
Tous les Peintres fameux, d'Ita-
lie & de Grece,
N'ont jamais sçû porter cet Art
ingenieux,
Qu'à tirer un objet present devant
leurs yeux :
Mes efforts ont tenté de faire
l'impossible :
Miracle sans pareil, je dépeins
l'invisible,
Mon délicat pinceau par d'admi-
rables traits,
Donne un solide corps à qui n'en
eût jamais :
Par moy l'on se fait jour dans

l'obſcure ſcience,
J'en perce le cahos, j'éclaircis l'i-
gnorance;
Du Prince induſtrieux qui ſçut
me mettre au jour,
La memoire par moy ſubſiſtera
toûjour;
C'eſt aſſez contenter l'ambition
d'un pere,
Je ne me pique pas d'une vertu
ſeverе;
C'eſt là le ſeul défaut dont on
peut m'accuſer,
Et ſans doute celuy qui me fait
moins priſer;
Mais pour m'en corriger ma peine
ſeroit vaine,

La route eſt maintenant prés de
moy trop certaine :
De ma facilité, voicy quel eſt le
fruit ;
Tout le monde me voit, m'en-
fante & me produit.

AUTRE ENIGME

Du fidele Berger de la Nymphe inſulaire.

A deux choſes inanimées
En genre feminin toutes deux
exprimées,
Qui n'ont entr'elles nul rap-
port,

Convient un même nom qu'un chacun connoist fort.

La premiere aux mortels n'inspire que la crainte,
Et renferme souvent l'objet de nostre plainte,
La seconde a pour nous quelque fois des appas,
Et plaist à certain peuple en ses meilleurs repas.

Dans les Bois & Forests celle-là prend naissance,
Et celle-cy des Champs tire son existance,

Celle-là doit un jour terminer nos malheurs
Et celle-cy nous sert dans les grandes chaleurs.

Toy dont l'esprit est à la gêne,
Lecteur pour te tirer de peine,
L'une se voit souvent au pied d'une maison,
De l'autre sur la porte on voit écrit le nom.

Je ne vous vanteray pas davantage le merite du chapitre que vous allez lire. Je me contenteray simplement de vous faire souvenir en peu de mots des Comedies dont vous avez vû avec tant d'applaudissemens les representations aux Italiens.

J'ay fait un extrait de leurs principales pieces, que je donne d'un costé dans leur langue naturelle, & de l'autre en françois pour la commodité de ceux qui n'entendent pas l'Italien. Je n'ay à la verité pas suivi scrupuleusement l'origi-

nal dans ma traduction ; j'ay même quelquefois égayé & étendu la matiere ; mais je ne me suis nullement écarté de l'esprit des Comedies dont je parle. A vous permis maintenant d'en juger par les récits que je vous presente à lire.

LELIO PRODIGO.

Questa Comedia non e regolare in quanto alla sua condotta, mà fructuosa per il costume. In essa si vede un giouane che prodigamente dissipa il suo patrimonio, e presso questo caractere, ne vediamo altri due, d'un amico adulatore, ché si approffita del di sui danaro, é d'una donna quale con lusinghe e male arti lo rende per lei sola quasi misero. Al fine non resta il libertino giouane senza la sua punizio-

LE PRODIGUE.

La conduite de cette Comedie n'eſt pas à la verité fort reguliere; mais en recompenſe elle renferme une morale fort utile. On y voit un jeune homme Prodigue qui diſſipe tout ſon bien en débauches; un Flatteur & une Coquette, profitent de ſa foibleſſe, & s'enrichiſſent de ſa dépoüille. L'extrême miſere où ils le réduiſent n'eſt pas la ſeule punition de ſon libertinage; il eſt entrepris par la juſtice & mené en priſon pour

ne: ridotto en pouertà, e nelle forze della giuſtizia, e da quella condannato per certo commeſſo delitto. Onde non perde queſta Comedia il ſuo primo inſtituto ché fu di dilettare, ma caſtigare il coſtume.

La Moglie virtuoſa, ed il Marito vitioſo.

Tutto il viluppo di queſta Comedia vien fatto da un Marito vitioſo, e perduto nel mal coſtume della galanteria, del gioco, e del vino, per lo *certain*

certain délit dont il eſt accuſé, & là il ſe repent à loiſir de l'excés de ſon déreglement. Son châtiment eſt le principal but de cette Comedie, qui tend à corriger les mœurs en récréant l'eſprit.

La Femme vertueuſe, & le Mary débauché.

Tout le fond de cette Comedie roule ſur la mauvaiſe conduite d'un Mary abandonné à la volupté, au jeu & au vin. L'excés de ſon dereglement lui attireroit de

quale ne gli verebbero mol-
ti danni se la di lui prudente
Moglie sempre non cercasse di
sottrarlo da rischio, fino a
vestirsi in abito di maschio per
diffender gli la vita da nemici,
ad impoverirsi delle sue gioie
per liberarlo di prigione. E
per ultimo avendo il vitioso
Marito per una perdita al gio-
co empegnata fino la propria
Moglie, oltre ogni suo avere,
fatto gli credere da un ingeg-
noso e fedele suo servitore ché
la sua Moglie si e tolta la vi-
ta, doppo diversi piacevoli
scherzi, espaventi fattigli, lo

grands malheurs si la sagesse de sa femme ne le tiroit pas toûjours à propos des perils ausquels ses desordres l'exposent. Elle se déguise en homme pour deffendre sa vie contre ses ennemis, elle consent à s'appauvrir & à vendre ses joyaux pour le delivrer de prison. Enfin aprés que le vitieux Mary a dans une partie de bassette perdu tout son bien, & engagé jusqu'à sa femme, Scapin son fidele serviteur arrive, & luy dit que sa trop vertueuse & malheureuse épouse ne pouvant plus supporter ses debauches, les déplaisirs & les frayeurs qu'il

riduce pentito a ricevere la ſua Moglie ancor viva. Dandoci coſi tutta la Comedia il vero eſemplare d'una Moglie prudente, e d'un ſcoſtumato Marito punito peri ſuoi rimorſi, e riddotto al ſuo dovere.

La Caſa con due porte dificilmente ſi guarda.

E' queſta Comedia levata dallo Spagnvolo. Tutto il giro di lei non é ché una vicen-

luy fait continuellement, & les mépris dont il l'accable, a mieux aimé se donner la mort que survivre à son infortune. Cette nouvelle l'épouvante, & le fait rentrer en luy même. Scapin voyant son repentir luy rend sa femme vivante, dont la vertu aidée de ses propres remords, le ramene à son devoir.

La Maison à deux portes ; autrement La Maison mal gardée.

Le sujet de cette Comedie est tiré de l'Espagnol, elle roule

devole zelosia, ché passa fra due Amanti, della quale cerca ogn' uno diffendersi Fra l'altre, mirabile riesce il vedere una volta ché la Donna per compiacere un amica comparisce mancante presso il di lui Amante, ché ha veduto un huomo in casa di lei, e crede uno suo rivale, e ché doppo avere con replicate bugie conseguito alla fine di render lo persuaso al contrario, senza scoprire l'amica, ché é del Amante sorella, viene improvisamente una serva ché porta un aviso, col quale scopra

toute sur des incidents qui donnent lieu à des transports de Jalousie entre deux Amants, des apparences d'infidelité y font naître à chaque moment des embarras dont ils ont toutes les peines du monde à se tirer. Un des plus brillants traits de cette Comedie est dans une Scene particuliere entre Lelio & Flaminia. Celle cy pour faire plaisir à Silvia son amie amoureuse de Mario, consent à le cacher dans sa maison. Alors Lelio arrive, & le premier objet qu'il rencontre, est justement l'homme que sa Maîtresse vient de cacher chez elle, il ne doute pas que ce

turta la falsita e rende chiarito l'Amante della sua semplice credulita. Seguita cosi tutto il resto della condotta fino a ridursi l'amata a scoprire per sincerarsi a l'Amante suo, ché la di lui sorella é causa d'ogni passato sospetto, e di restarne schernita negando l'amica ogni suo detto, che perviene chiarito d'alla venuta del altro Amante ché non conoscendo la per sorella del' amico, il tutto paleza.

Da questa Comedia abbiamo il documento d'apprendere quanto l'amorosa

ne soit son rival, & Flaminia pour le désabuser luy dit en vain une douzaine de mensonges ingenieux, admirablement propres pour apprendre aux femmes à se tirer d'affaire en pareille ou pire occasion; si tant est qu'elles ayent besoin de leçons là dessus. A la fin cependant elle luy persuade ce qu'elle veut luy faire croire, sans lui declarer le secret de son amie, qui est la sœur de son Amant. Sur ces entrefaites une maudite Servante arrive, & dit brusquement à Flaminia (sans voir Lelio) qu'elle a fait sortir l'homme qui estoit caché dans la maison. Cet

passione ne trasporti, e dob-
biamo esser cauti per non sog-
giocere a tutti quei mali ché
da lei ne derivano.

avis imprudent qui découvre à Lelio la fausseté de tout ce qu'il vient d'entendre, le rend confus & desesperé de sa sotte credulité.

Tout le reste de la Comedie roule sur des éclaircissements reciproques, suivis de plusieurs évenements trés interessants. Enfin Flaminia voyant qu'elle n'a plus d'autre ressource pour convaincre son Amant de son innocence, que celle de luy declarer la verité, luy avoüe que sa sœur est l'unique cause de ses soupçons, l'accusée entre, & nie tout devant son frere; mais l'arrivée de son Amant qui ne la connoist pas pour

La Dama Amante per invidia.

E ſimilmente queſta Comedia cavata dallo Spagnvolo. In eſſa abbiamo il carattere

la sœur de Lelio, découvre en tout le mystere, alors la paix & l'Hymen les raccommodent ensemble.

Cette Comedie est une vive image des transports de l'amour, & ce seroit une belle chose si elle pouvoit nous apprendre à nous precautionner contre les maux qu'il enfante.

La Dame amoureuse par envie.

Cette Comedie est aussi tirée de l'Espagnol. On y voit le caractere d'une Dame qui ne devient

d'una Dama che invidiosa de gli amori che passano fra il di lei Secretario & una sua damigella s'invaghisce di quello e gli fa concepire qualché speranza ché poi si disperde. Pentita la Dama della sua facilita. E vago il vedere il giouane Secretario mosso d'all'ambitione, abbandonare il primo amore, e questo abbraciar di nuovo quando disperato rimane. In fine d'a una finta agnizione ordita da un di lui servo per far lo credere di gran sangue, e degno delle nozze del la Dama se ne ricava la vera

amoureuſe de ſon Secretaire, que parce qu'il eſt amoureux de ſa Demoiſelle qui l'aime. Tantoſt elle s'applaudit, tantoſt elle ſe repent de ſa facilité. Cependant le jeune Secretaire, inſtruit des bonnes intentions de ſa Maîtreſſe & déja plein d'ambition, conſent à renoncer à ſon amour pour s'abandonner à la fortune. Ses eſperances ſe détruiſent & renaiſſent alternativement; & font un effet charmant dans cette Comedie. Enfin il a obligation à ſon Serviteur de l'heureux ſuccés de ſes deſſeins. Ce Serviteur le fait paſſer pour un homme d'une naiſſance illuſtre,

dello ſcoprimento de ſuoi gran natali che gli fanno conſeguire la Dama per Moglie. Da queſta Comedia ne viene l'enſegnamento di quanto dobbiamo eſſere moderati nelle noſtre ſperanze, ché bene ſpeſſo ne laſciano il dolore di reſtar Deluzi ne noſtri deſiderii non adempiti.

Lelio Povero Cabaliſta.

Vediamo in queſta Come-

& il en publie adroitement tant de biens, que sa Maîtresse charmée de cette Metamorphose le croit digne d'être son Epoux. Par un excés de bonheur la feinte devient une verité, & cet hymen s'acheve.

Cette Comedie nous apprend à conserver au milieu des plus grandes esperances, toute la moderation necessaire pour nous épargner la honte & la douleur d'avoir échoüé dans un grand dessein.

Lelio Pauvre & Fourbe.

On voit dans cette Comedie

dia il carattere d'un huomo povero ma ingegnoso nella malitia per farsi creder grande, e doppo il giro di molte forberie scoperte restando deriso da due donne, che con doppio nome ingannaua mortificato e confuso e ridotto fino al segno di vedersi da tutti deriso e spogliato de gli abiti proprii. Se v'ha comedia alcuna che corrego mal costume, questa certamente ne ottiene il vanto sopra tutte.

le caractere d'un miserable, effronté & sçavant dans l'art de se faire passer pour un homme de consequence ; mais toute son adresse devient inutile, & aprés un grand nombre de fourberies découvertes, il a la honte de se voir mocqué par deux femmes qu'il trompoit sous un double nom. Enfin il essuye la mortification de se laisser dépoüiller de ses propres habits, & il ne luy reste pour recompense de toutes ses soupleſſes, qu'une horrible confusion.

Cette Comedie est remplie de sages maximes & de sentiments excellents pour la correction des mœurs.

I due Leli e due Arlichini.

Questa Comedia tirata da i Menemi di Plauto aggiuntovi la duplicita de servi, oltre quella de patroni riesce di gioco gustosissimo, il vedere piu volte encontrarsi il padrone forestiero, col servitore cittadino, & il cittadino patrone col forestiero servitore, che vicendevolmente si parlano di affari, che l'uno non comprende l'altro, o pur si confundono. Questa Comedia non morde alcuna pas-

Les deux Lelio & les deux Arlequins.

Cette Comedie est tirée des Menechmes de Plaute, outre la duplicité des Maîtres, on y a ajoûté celle des Valets. Il y a dans cette Piece un jeu infini. On y voit à chaque Scene le Maître Etranger avec le Serviteur de Ville, & le Maître de Ville avec le Serviteur Etranger, s'entretenir de choses où ils ne comprennent rien ni les uns ni les autres. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que Lelio joüe seul admira-

sione o vitio, ma e ben anche cosi inocente, che non da mi-nimo cativo documento, tutto vertendo in un continuato equivoco ché in fine si riduce ad una doppia agnizione.

L'Italiano Maritato a Parigi.

Questa Comedia tutta consiste nel carattere d'un Gelozo, a cui ogni ombra fa gran sospetto.

L'episodi ché la fanno gustosa sono il veder lo una volta perdere la propria moglie

blement bien, le rôle des deux Lelio, & qu'Arlequin joüe de même celuy des deux Arlequins. Toute cette Comedie qui n'attaque ni vices ni passions, roule sur un équivoque continuel qui aboutit enfin à une double reconnoissance.

L'Italien Marié à Paris.

Cette Comedie roule entierement sur le caractere d'un Jaloux à qui tout est suspect, & que tout épouvante.

Les endroits qui font le plus de plaisir dans cette Piece sont d'y voir le Jaloux perdre sa femme

nella confusione d'un teatro, un altra lo scoprire ché una sua cugina ospite in sua casa alla quale la consegnata la propria moglie, non e Donna, ma huomo, & per ultimo il vedersi fugire la moglie assistita dal di lei padre; per togliersi alla sua tirannia. La catastrofe non riesce meno vaga vedendosi il geloso costretto per ricuperar la sua moglie, ad accorder le ogni onesto divertimento, anzi trovando la en un ballo empegnata, essere obligato lui stesso a compiacer la ballando.

dans

dans la foule des ſpectateurs, à une repreſentation de Comedie, où aprés bien des peines, il a conſenti à la mener, d'y voir de quelle maniere il reçoit l'avis qu'on luy donne qu'une ſienne parente qu'il a gracieuſement receuë dans ſa maiſon, & à laquelle il a uniquement confié ſon Epouſe, n'eſt pas une femme, mais un homme. C'eſt enfin d'y voir ſa femme aſſiſtée de ſon pere, fuïr de ſa maiſon pour ſe dérober à la tirannie de ſon mary, & pour dénoüement le Jaloux condamné à accorder à ſon épouſe toute ſorte de divertiſſements honnêtes, s'il veut

La Comedia é priva d'Amore, essendo ogni sospetto del geloso senza fondamento, e questo la rende d'ottimo costume, non avendo altra intenzione ché di corregere la passione della gelosia: epero pare che si accosti aquella seconda sorta di Comedia, ché doppo la prima correttione, tanto fu applaudita da greci.

la ravoir, jusques-là qu'elle l'oblige à avoir la complaisance de danser dans un Bal où il la trouve. Il y a un art infini & tout le jeu imaginable dans cette Comedie.

Quoy qu'on n'y voye point d'intrigue amoureuse, parce que les soupçons du Jaloux sont toûjours sans fondement, on y est si agreablement occupé, qu'on ne songe pas seulement à y souhaiter rien au-delà de ce qu'on y trouve; c'est d'ailleurs une Critique parfaite de la Jalousie, & dans toutes ses parties, une Comedie digne de tous les applaudissemens qu'elle a receus.

Approuvez, s'il vous plaiſt, que pour ce mois-cy, tous ces extraits de Comedie me tiennent lieu d'hiſtoire. Le Mercure prochain m'acquittera de cette dette. En attendant, liſez (ſi le cœur vous en dit) ce qu'il me reſte à vous dire.

La Comedie Françoiſe languit à la verité bien fort, d'autres diſent qu'elle eſt à l'agonie, d'autres ajoûtent qu'elle expire, d'autres enfin font courir le bruit qu'elle n'eſt plus Pour moy je vous avoüe que quelque droit que j'aye ſur les nouvelles, je penſe qu'il

faut qu'il y ait prodigieuſe-
ment loin d'icy au logis de la
deffunte, tant j'ay de peine à
trouver dans le monde quel-
qu'un qui puiſſe m'apprendre
le détail de ſes funerailles. Il
y avoit déja long-temps que
je ſçavois qu'elle ne pouvoit
pas aller loin, mais du moins les
Auteurs qui furent ſes Mede-
cins, nous faiſoient encore eſ-
perer qu'elle pourroit traiſner
d'avantage. *Deh! Piangete al*
pianto mio. Ce qu'il y a de plus
certain dans cette Avanture,
c'eſt que les Partiſans de ſes
Manes nous promettent, nous

garantissent, nous jurent de la faire ressusciter glorieuse au commencement du prochain hyver. Il y a de bonnes gens parmi eux qui vont (si nous les en croyons) mettre à feu & à sang Corneille, Racine, Crebillon, la Grange, Moliere, Renard & Dufreny. Ils vont à bon escient tirer la quinte essence de tous ces Auteurs, ils vont dispenser ce qu'il nous reste de ces hommes qui ont fait tant d'honneur à nostre Theâtre, de la honte d'aller en esclaves tremblants se morfondre dans leurs anti-

chambres, en attendant qu'il plût *à leurs Excellences* accepter les rôles qu'ils prenoient la liberté de leur presenter. Enfin ils vont faire écrire en belles grosses lettres d'or cette Devise au frontispice de leur Palais :

MULTA RENASCENTUR.
QUÆ JAM CECIDERE.

En un mot ils promettent de faire tous leurs efforts imaginables pour nous séduire, ou pour nous ramener.

Item. Le 24. de ce mois, Monsieur le Lieutenant de Police, suivi des Commissaires de

cette Ville, fit l'ouverture de la Foire S. Laurent selon l'usage ordinaire, & le lendemain les Jeux furent ouverts. Celuy du Sieur Dominique fut honoré le même jour de la plus brillante assemblée du monde, & on dit qu'il ne manqua à cet Acteur pour faire des merveilles, que la revocation d'un Arrest donné sous le regne du feu Roy, en faveur des Comediens François, contre les Troupes des Foires. On ajoûte que leurs Comedies, qu'on leur permet de representer en Vauxdevilles

perdent

perdent beaucoup de leurs agréments par cette contrainte.

Chez les sieurs Baxter & Sorin, où les choses sont égales, il y a eû plus de bonheur & plus de prévoyance : ils se sont attendus à ne joüer que comme ils joüoient l'année passée, & l'espoir d'avoir plus de liberté, ne les a pas mis en défaut. Ajoûtez à cela qu'ils ont avec eux une Colombine excellente. Mademoiselle de Lisle, qui a pendant quelques années joüé avec applaudissement à l'Opera de Lyon, vint

il y a environ un an, icy se presenter à l'Opera de Paris; mais je ne sçay quel obstacle s'opposa à l'execution de son dessein. Ce qu'il y a de certain c'est qu'elle fut sollicitée d'entrer dans la Troupe où elle est, & où elle joüe tous les jours avec tant de succés, que tout le monde convient que la Comedie Françoise & l'Opera auroient de la peine à trouver chezeux une meilleure Actrice.

Supplement aux Nouvelles de Paris.

Le 7. M. le Baron de Bettendorff Envoyé Extraor-

dinaire de l'Electeur de Mayence, eût sa premiere Audiance publique du Roy, dans laquelle il complimenta Sa Majesté sur la mort du feu Roy, & sur son avenement à la Couronne, il luy presenta une Lettre de l'Electeur son Maître sur ce sujet.

Le 8. M. le Marquis Corsiny Envoyé Extraordinaire du Grand Duc de Toscane, accompagné du Comte Bardy, aussi Envoyé Extraordinaire du même Prince, eût sa premiere Audiance publique du Roy, il fit des Compli-

ments à Sa Majesté sur le même sujet & lui presenta une Lettre du Grand Duc de Toscane son Maître.

Le 9. M. le Comte de Rivasso, Envoyé Extraordinaire du Duc de Parme, eût Audiance de congé de Madame, à S. Cloud. Le 10. il eût une pareille Audiance de Monsieur le Duc d'Orleans au Palais Royal.

Le 12. M. le Marquis d'Entremont de Bellegarde, Ambassadeur ordinaire du Roy de Sicile, fit son Entrée publique en cette Ville. M. le Maré-

chal de Chateauregnaud, & M. le Chevalier de Sainctot, Introducteur des Ambaſſadeurs, allerent le prendre dans le Carroſſe du Roy, au Monaſtere des Picpus d'où la marche ſe fit juſqu'à ſon Hôtel ſelon l'ordre accoûtumé.

Le deüil où l'on eſt en cette Cour, & qui fut obſervé dans cette Entrée ne diminua rien de ſon éclat, elle fut brillante, magnifique & parut en tout d'un goût riche, & nouveau.

Le 14. M. le Prince de Lambeſc, & M. le Chevalier de Sainctot allerent prendre

M. l'Ambaſſadeur à ſon Hôtel dans le Carroſſe du Roy, & le conduiſirent à ſa premiere Audiance publique de S. M.

Le 15. il eût au Luxembourg ſa premiere Audiance publique de Madame Ducheſſe de Berry, & le 20. à S. Cloud il eût pareille Audiance de Madame.

Le 14. M. le Marquis de Velleron, Deputé des trois Etats du Comtat Vexin, eût Audiance publique du Roy qu'il complimenta ſur ſon avenement à la Couronne.

Le 18. Madame la Baronne

Spaar Ambaſſadrice de Suede eût Audiance de Madame à S. Cloud.

AVIS

Où chacun trouvera aiſément ſon utilité.

Le Public eſt averty qu'il eſt arrivé dans Paris une perſonne qui diſtribuë les veritables & fameuſes Courroyes chymicales pour éguiſer les raſoirs, lancettes, canifs, &c. au lieu d'une pierre; une invention tres-utile pour les Chirurgiens, Barbiers, Marchands, Ecrivains, ou autres perſonnes qui ſe ſervent de ces ſortes d'inſtruments, puiſqu'il leur

donne le trenchant le plus fin & durant long temps ; la maniere de laquelle l'on doit se servir est imprimée & affichée aux planches desdites Courroyes. L'Auteur qui en donne des épreuves de leur valeur, loge presentement ruë de la Parcheminerie, à l'Enseigne de l'Hôtel de Vendosme, proche l'Eglise de S. Severin, à Paris.

Le prix de ceux pour les rasoirs est à cinquante sols, celuy pour les lancettes à quarante sols, & ceux pour les canifs à trente sols la piece.

IMPR.

TABLE.

Prélude tel quel, 3
Ode, 8
Repriſe du Prélude, 18
Relation d'une Feſte donnée au Prince Electoral de Pologne, tirée du Journal de Veniſe, 23
Nouvelles de Rome, 39
De Veniſe, 64
Sonnet Italien du S. D. A. Pritelli, 76
Traduction latine de ce Sonnet.
Epigrame de M. l'Abbé Durand, 79

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE IMPR.

TABLE.

Traduction du même Sonnet en François. Sonnet de M. Gabriel, 80

*Lettre du même Auteur à Mademoiselle C** sur ce Sonnet,* 84

Copie d'une Harangue de sa Majesté Britannique aux deux Chambres du Parlement d'Angleterre, 102

Suite des Nouvelles de Londres, 109

Extrait des Réjoüissances qui ont esté faites pour le rétablissement de la santé de Monsieur le Duc. Relation qui vaut la meilleure Histoire que

TABLE.

puisse vous donner l'Auteur de ce Journal, 130
Songe, 159
*Bouquet à Madame *** 165
Morts, 169
Explication du titre d'Auditeur de Rote, pour ceux qui ignorent les fonctions de ceux qui sont revêtus de cette dignité, 185
Suite des Morts, 187
Autre petite, neuve & jolie Relation d'une Fête, 197
Reprise de Nouvelles de tous les Païs du monde, 202
De Paris, 224
Placet original, 239

TABLE.

Chanson, 241

Chapitre des Enigmes, 243

Argument historique des principales Comedies Italiennes qui ont été joüées sur le Theatre de l'Hostel de Bourgogne, 252

Discours Italien & François pour la satisfaction des Curieux, 254

Supplément aux Nouvelles de Paris, 290

Avis où chacun trouvera aisément son utilité, 295

L'Air doit regarder la p. 241

8°
L